

# Commune de **LAPALUD**



## **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022**

### ***RAPPORT***

*Conseil Municipal – Séance du 15 mars 2022*

*Maire de LAPALUD  
35, cours des Platanes  
84840 LAPALUD  
Tél : 04.90.40.30.73  
Mail : dgs@lapalud.net*

# SOMMAIRE

Préambule	p.03
<b>I – Contexte général : situation économique et sociale</b>	<b>p.04</b>
A. Le contexte économique et budgétaire	p.05
B. Loi de finances 2022 – Mesures spécifiques aux collectivités territoriales	p.06
<b>II - La situation de LAPALUD : Rétrospective</b>	<b>p.08</b>
A. Compte administratif 2021 provisoire – Budget général	p.08
1 – Section de fonctionnement	p.08
2 – Section d'investissement	p.09
B. Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)	p.10
C. Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	p.13
D. Synthèse des recettes et de dépenses réelles de fonctionnement	p.17
E. Evolution des excédents de fonctionnement	p.18
F. Les recettes et les dépenses d'investissement en 2021	p.18
G. Balance générale au 31/12/2021	p.20
H. Evolution de la dette	p.20
<b>III. Les orientations financières 2022</b>	<b>p.21</b>
A. Les éléments à prendre en compte	p.21
1 – Le potentiel fiscal et financier, et l'état de la dette de la commune de Lapalud	p.21
2 – La communauté de communes Rhône Lez Provence CCRLP	p.22
B. Section de fonctionnement	p.25
1 – Les contraintes à prendre en compte	p.25
2 – Les projections fiscales et financières	p.25
3 – Les recettes de fonctionnement	p.25
4 – Les dépenses de fonctionnement	p.26
C. Section d'investissement	p.30
1 – Les recettes d'investissement	p.31
2 – Les dépenses d'investissement	p.32
<b>IV. Budget annexe « Assainissement »</b>	<b>p.33</b>
A. Le compte administratif 2021 provisoire	p.33
1 – Section de fonctionnement	p.33
2 – Section d'investissement	p.34
B. Etat de la dette	p.35
C. Les orientations financières 2022	p.35
1 – Section de fonctionnement	p.35
2 – Section d'investissement	p.35

## Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

### **Objectifs du DOB :**

- Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- Informer sur la situation financière de celle-ci.

### **Dispositions légales : contexte juridique :**

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes dispose : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »).

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

### **Contenu du DOB :**

L'article 107 de la Loi Notre complète les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- **Les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- **Les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.
- **La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget**, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

**Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.**

### **Délibération :**

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

### **Compte-rendu de séance et publicité :**

Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc... (Décret n°2016-481 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n°2016-834 du 23/06/2016).

# I - Contexte général : situation économique et sociale

**Situation globale** (source : Caisse d'épargne et site Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales)

## L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie a provoqué une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs ont limité certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements a entraîné aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

## Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. La BoE et la BoC ont poursuivi leur tapering (avec une feuille de route précise notamment pour la BoE). Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

## Quelques chiffres pour l'année 2021 en France :

- Budget prévisionnel de l'Etat : 591 milliards d'euros de dépenses
- Produit Intérieur Brut (PIB) : +1,1 % au 2ème trimestre 2021
- Dette publique : 2 739 milliards d'euros (INSEE du 25/06/2021)
- Quoi qu'il en coûte – Crise COVID 19 (aides de tous types, apportées aux entreprises françaises) : 240 milliards d'euros
- Déficit public estimé à 9.4% du PIB
- Dette publique estimée 118% du PIB



## A. Le contexte économique et budgétaire

Le gouvernement a présenté, fin septembre 2021, son projet de loi de finances (PLF) pour 2022. Les informations indiquées dans les paragraphes suivants peuvent être amendés.

### 1- Une hypothèse de forte reprise économique

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, le Produit intérieur brut (PIB) en volume s'est contracté de 7,9%, après une croissance de +2,3% en 2017, +1,9% en 2018 et +1,8% en 2019.

	% d'évolution		PIB base 100 en 2019	
	2021	2022	2021	2022
PIB en volume				
PLF 2022	+6,0%	+4,0%	97,7	101,6
Banque de France (Sept 2021)	+6,3%	+3,7%	97,9	101,6
OFCE (Sept 2021)	+6,3%	+4,0%	97,9	101,9
INSEE (Sept 2021)	+6,2%		97,9	
Com. Européenne (juillet 2021)	+6,0%	+4,2%	97,7	101,8
OCDE (mai 2021)	+5,8%	+4,0%	97,5	101,3

Source : FCL – Gérer la Cité

### 2- L'inflation rebondit en 2021 et resterait équivalente en 2022

L'inflation a augmenté en 2021 du fait notamment du rebond des prix volatils, en particulier ceux des produits énergétiques. Elle serait stable à +1,5 % en 2022, la dynamique des prix revenant vers son niveau habituel, en lien avec la reprise économique. La prévision d'inflation pour 2022 est proche des dernières prévisions de la Banque de France. Dans son avis rendu public le 22 septembre, le Haut Conseil des Finances Publiques juge la prévision du gouvernement réaliste.

Inflation moyenne annuelle	2021	2022
PLF 2022	+1,5%	+1,5%
Banque de France (Sept 2021)	+1,8%	+1,4%
Com. Européenne (juillet 2021)	+1,6%	+1,2%
OCDE (mai 2021)	+1,4%	+0,8%

Source : FCL – Gérer la Cité

### 3- Les comptes publics particulièrement dégradés

Anticipé à 11.3% du PIB dans la loi de finance 2021, le déficit est moins élevé que prévu. Il atteint cependant un niveau inédit de près de 210 milliards d'euros (+ 135 Md€ par rapport à 2019) soit 9,1% du PIB.

En points de PIB, le déficit public dépasserait les 10% en 2020 et resterait très élevé en 2021 (6.7%).

Le poids des administrations publiques locales (APUL) dans le déficit public reste limité. Ce sont les comptes de la Sécurité Sociale et de l'État qui enregistrent une progression particulièrement importante du déficit.

Les comptes de l'État ont été plus fortement impactés par la crise en raison de la baisse des recettes de fonctionnement couplée à une progression dans les mêmes proportions des dépenses de fonctionnement liées au soutien massif à l'activité.

La dette publique aura augmenté de 275 milliards d'euros en 2020, pour atteindre 115% du PIB. Les comptes de l'État et de la Sécurité sociale font apparaître une forte augmentation de l'endettement. La dette des APUL progresse, mais dans des proportions moindres ; elle représente 10% de la dette publique, contre 93,4% pour l'État.

Le surcroît d'endettement lié à la crise du Covid-19 est estimé par le gouvernement à 165Md€ pour le seul budget de l'État. Ce dernier prévoit d'affecter chaque année au remboursement de la dette Covid 6% de la croissance des ressources par rapport à l'année 2020, ce qui selon ses prévisions permettrait une trajectoire de remboursement sur 20 ans.

	en % PIB			en milliards d'euros (Md€)			Variation en Md€		Variation en %	
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Dette publique										
Adm.Publiques Centrales	80,4%	80,9%	93,3%	1 837,8	1 907,1	2 084,8	+69,3	+177,7	+3,8%	+9,3%
APUL (1)	8,7%	8,6%	10,0%	205,7	210,5	229,8	+4,7	+19,4	+2,3%	+9,2%
Sécurité Sociale	8,6%	7,9%	11,7%	204,1	193,2	271,1	-10,9	+77,9	-5,3%	+40,3%
<b>Ensemble</b>	<b>97,7%</b>	<b>97,4%</b>	<b>114,9%</b>	<b>2 247,6</b>	<b>2 310,8</b>	<b>2 585,7</b>	<b>+63,1</b>	<b>+274,9</b>	<b>+2,8%</b>	<b>+11,9%</b>

(1) Administrations Publiques Locales

Le déficit public diminuerait à 8,4% du PIB en 2021 et 4,8% en 2022 en raison du rebond de l'économie et de la réduction progressive des mesures exceptionnelles de soutien. Il resterait encore élevé avec 124,5 Md€ en 2022. L'endettement public resterait également très élevé. Le redressement des comptes devra se poursuivre post 2022.

## B. Loi de finances 2022 – Mesures spécifiques aux collectivités territoriales

### 1- Evolution des concours financiers de l'Etat

L'augmentation de l'enveloppe est plafonnée à 264M€ pour attendre un montant de 41.29 Mds de concours en 2022. Les principaux mouvements constatés concernent notamment :

- La baisse de 560 M€ des concours liés à la crise sanitaire, avec la suppression de certaines dotations exceptionnelles (achat de masques...) et la réduction des crédits du dispositif de compensation des pertes de recettes de 410 M€ ;
- L'augmentation de 337 M€ des crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (+59%) ;
- Des progressions liées aux mesures de baisse des impôts de production décidées en loi de finances 2021 (réduction de 50% de la CVAE et des valeurs locatives des locaux industriels imposés à la TFB et à la CFE).
- À partir de 2023 le calendrier de consommation des crédits au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), doit être notifié pendant le 1er semestre de l'année civile. Il prévoit également une publication des subventions sur le site internet des préfectures le 31 juillet plutôt que le 31 septembre.

### 2- La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022

Le montant de la DGF est stable à périmètre constant pour la cinquième année consécutive et ressort à 26.78 milliards d'euros.

En ce qui concerne la péréquation, le gouvernement prévoit une progression de 190 millions d'euros des dotations de péréquation communales :

- + 95M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

L'augmentation est un peu plus importante que celle constatée ces dernières années. En 2019, 2020 et 2021, elle s'élevait à 90 M€ pour chacune des deux dotations. Comme en 2021, l'augmentation est financée par l'écêtement de la dotation forfaitaire. Cet écêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 75% de la moyenne des communes.

### 3- Modification des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation

La modification du panier de recettes des communes et EPCI en 2021 rend nécessaire la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation. Comme ces indicateurs s'appuient principalement sur des données financières N-1, la première année d'application de la réforme sera 2022.

Deux évolutions majeures sont à noter :

- La prise en compte dans les potentiels fiscaux / financiers de nouvelles ressources pour les communes, en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO -moyenne sur trois ans), la taxe locale sur la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes qui l'ont mise en place.
- La simplification du calcul de l'effort fiscal communal et de l'effort fiscal agrégé.

### 4- Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales

Le projet de loi de finances 2022 vient confirmer le calendrier acté en 2018. Pour rappel, une réforme a été engagée pour supprimer la taxe d'habitation portant sur la résidence principale. Depuis 2020, 80% des ménages les plus modestes qui s'en acquittaient n'en sont plus redevables. Il reste donc les 20% plus aisés.

En 2021, ils ont bénéficié d'un dégrèvement de 30%. En 2022, ils auront droit à un dégrèvement de 65%. Le coût de cette mesure est estimé à 2,9 milliards en 2022. L'impôt local sera définitivement supprimé en 2023.

### 5- Revalorisation forfaitaire des bases

3,4% : c'est le taux de revalorisation forfaitaire en 2022 des bases des terrains, locaux industriels et d'habitation (hors TH sur les résidences principales payée par les 20% « les plus aisés » et perçue par l'État). Le taux de 3,4% ne concerne pas les locaux professionnels auxquels s'applique une revalorisation spécifique basée sur les loyers, dont le taux moyen national d'évolution n'est pas encore communiqué pour 2022. Ce taux était égal à 0,2%, en moyenne, entre 2019 et 2021.

## 6- Logements sociaux

Compensation intégrale (pendant 10 ans) des exonérations de TFPB applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026 ;

## 7- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Depuis 2019 la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département

## 8- Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Mds€ en 2022. Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfetures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

## 8- Cotisation à 0,1% de la masse salariale pour financer l'apprentissage

Il est mis en place, à compter de 2022, une cotisation spéciale à l'apprentissage fixée, au maximum, à 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales, perçue par le CNFPT. Elle permettra de financer 50 % du coût global des formations.

## 9- Assouplissement de la taxe d'aménagement dans le cas des reconstructions après sinistre

Les conditions d'exonération de la taxe d'aménagement dans le cas des reconstructions après sinistre sont assouplies afin de tenir compte des cas où la reconstruction à l'identique est rendue impossible du fait des règles d'urbanisme en vigueur. Il est proposé aux collectivités territoriales et à leurs groupements, la possibilité d'exonérer de taxe d'aménagement, par délibération, pour les serres de jardin personnelles des non exploitants agricoles (qui ne sont pas situées dans des exploitations et des coopératives agricoles). La superficie de ces serres de jardin personnelles ne devra pas dépasser les 20 m<sup>2</sup>.

## 10- Exonération des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les biens transmis par donation ou succession

Sont exonérés sans limite temporelle les régions, les départements, les communes, leurs établissements publics et les établissements publics hospitaliers de droits de mutation sur les biens qui leur sont transmis par donation ou succession, dès lors qu'ils sont affectés à des activités non lucratives.

## 11- Régime de responsabilité des comptables et des ordonnateurs

Réforme du régime de responsabilité des comptables et des ordonnateurs. Les élus locaux et les ministres ne sont pas concernés par la réforme.

## II. La situation de LAPALUD : Rétrospective

### A – Compte administratif 2021 - provisoire – Budget général

#### 1 – Section de fonctionnement

<b>RECETTES</b>			
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP + DM 2021</b>	<b>C.A. 2021</b>
013	Atténuation de charges rembrst salaires	8 646.46	8 833.81
70	Produits des Services du Domaine	89 000.00	135 009.21
73	Impôts et Taxes	1 923 000.00	2 020 156.19
74	Dotations, Subventions, Participations	408 000.00	421 809.12
75	Revenus des immeubles	19 000.00	37 310.47
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 447 646.46</b>	<b>2 623 118.80</b>
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		7 538.23
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 447 646.46</b>	<b>2 630 657.03</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 579.00	26 528.88
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>11 579.00</b>	<b>26 528.88</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	519 475.31	519 475.31
<b>TOTAL (a)</b>		<b>2 978 700.77</b>	<b>3 176 661.22</b>

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP + DM 2021</b>	<b>C.A. 2021</b>
011	Charges à caractère général	743 200.00	582 057.92
012	Charges de personnel	1 393 000.00	1 321 474.29
014	Atténuation de produits	171 000.00	150 455.00
65	Charges de gestion courante	313 660.00	313 334.21
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 620 860.00</b>	<b>2 367 321.42</b>
66	Charges financières	94 000.00	92 960.70
67	Charges exceptionnelles	58 000.00	32 587.20
022	Dépenses imprévues	45 340.77	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 818 200.77</b>	<b>2 492 869.32</b>
023	Virement section investissement	20 500.00	
042	Opération d'ordre	140 000.00	151 875.25
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>160 500.00</b>	<b>151 875.25</b>
<b>TOTAL (b)</b>		<b>2 978 700.77</b>	<b>2 644 744.57</b>

<b>Excédent Total de fonctionnement au 31/12/2021 (a)-(b)</b>		<b>531 916.65</b>
---	--	-------------------

Excédent réel de l'année (sans le report)

12 441 34 €

Rappel : Compte administratif du budget général au 31/12/2020

(\*z) Section de fonctionnement : excédent de 497 774,54 €

Section d'investissement : excédent de 120 753,24 €

Restes à réaliser (recettes + dépenses) : excédent de 24 078,00 €

résultat SIVOM Massif d'Uchaux

21 700,77 € (fonctionnement)





## 2 – Section d'investissement

<b>RECETTES</b>			
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP + DM 2021</b>	<b>C.A. 2021</b>
13	Subventions	160 805.35	82 632.05
op	103 – Acquisition matériel	44 000.00	8 504.06
op	105 – Acquisition mat out mob scolaire	23 100.00	20 692.49
op	161 – Travaux Avenue d'Orange	15 080.00	0.00
op	163 – Travaux mise en accessibilité ERP	30 778.00	24 622.92
op	164 – Réaménagement Centre Ancien	19 500.00	0.00
Total des opérations d'équipements		132 458.00	53 819.47
23	Immo en cours – Op 163 – Accessibilité ERP	60 000,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>353 263.35</b>	<b>136 451.52</b>
10	Dotations et divers (FCTVA)	244 983.41	181 174.66
16	Emprunts		
27	Autres Immo financières	0.00	3 321.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>244 983.41</b>	<b>184 495.66</b>
45	<b>Opération de tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des recettes réelles d'inv.</b>		<b>598 246.76</b>	<b>320 947.18</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	20 500.00	0.00
040	Opération d'ordre de transfert (amortissement)	140 000.00	151 875.25
<b>Total des recettes d'ordre d'inv.</b>		<b>160 500.00</b>	<b>151 875.25</b>
001	<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>156 690.75</b>	<b>156 690.75</b>
<b>TOTAL (c)</b>		<b>915 437.51</b>	<b>629 513.18</b>

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP + DM 2021</b>	<b>C.A. 2021</b>
20	Immo incorporelles	10 900.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	117 813.00	70 921.44
23	Immobilisations en cours	264 115.51	120 796.89
op	103 -Acquisition mat divers-chauffage mairie	75 600.00	75 266.35
op	105 - Acquisition mat out mob scolaire-	26 600.00	25 067.32
op	138 - plan d'eau des Girardes	65 600.00	0.00
op	161 - Travaux Avenue d'Orange	4 600.00	0.00
op	163 - Travaux mise en accessibilité ERP ADAP	111 300.00	2 262.00
op	166 - Réaménagement espaces publics	125 000.00	33 005.16
Total des opérations d'équipements		408 700.00	135 600.83
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>801 528.51</b>	<b>327 319.16</b>
16	Remboursements emprunts	99 000.00	98 626.71
27	Autres immobilisations financières	3 330.00	3 321.00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>102 330.00</b>	<b>101 947.71</b>
<b>Total des dépenses réelles d'inv.</b>		<b>903 858.51</b>	<b>429 266.87</b>
040	Opération d'ordre	11 579.00	26 528.88
<b>Total des dépenses d'ordre d'inv.</b>		<b>11 579.00</b>	<b>26 528.88</b>
001	<b>Déficit d'investissement reporté</b>		
<b>TOTAL (d)</b>		<b>915 437.51</b>	<b>455 795.75</b>
<b>(1) Résultat d'investissement au 31-12-2021 = (c) - (d) soit</b>		<b>0.00</b>	<b>173 717.43</b>

<b>RAR dépenses investissement (2)</b>	<b>112 992.00</b>
<b>RAR Recettes investissement (3)</b>	<b>115 632.00</b>

<b>Balance investissement (=1-2+3)</b>	<b>176 357.43</b>
--	-------------------

Rappel : Compte administratif du budget général au 31/12/2020

(\*z) Section de fonctionnement : excédent de 497 774,54 €

Section d'investissement : excédent de 120 753,24 €

Restes à réaliser (recettes + dépenses) : excédent de 24 078,00 €

résultat SIVOM Massif d'Uchaux

35 937,51 € (investissement)



## B - Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) — Budget général

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une nette augmentation au cours de l'année 2021 d'environ 259 000 € (soit environ +10 %) par rapport au réalisé 2020.

Une hausse due notamment à la dotation de solidarité communautaire (DSC) de plus 240 474 € par rapport à 2020.

### Evolution des RRF de 2012 à 2021

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>70</b> Produits de services	70 076 €	88 254 €	71 229 €	84 752 €	79 127 €	78 792 €
<b>73</b> Impôts et taxes	2 109 235 €	2 218 409 €	2 202 476 €	2 279 835 €	2 304 800 €	2 780 007 €
<b>74</b> Dotations et participations	588 457 €	582 880 €	572 035 €	603 770 €	567 469 €	478 381 €
<b>75</b> Autres produits de gestion courante	48 675 €	42 187 €	38 742 €	39 781 €	41 321 €	41 877 €
<b>013</b> Atténuations de charges	32 552 €	35 820 €	61 819 €	60 844 €	72 265 €	74 032 €
<b>76</b> Produits financiers	9 €	8,00 €	7,00 €	0 €	0 €	0 €
<b>77</b> Produits exceptionnels	14 672 €	23 087 €	28 899 €	26 271 €	16 895 €	8 398 €
<b>Total RRF</b>	<b>2 863 676 €</b>	<b>2 990 645 €</b>	<b>2 975 207 €</b>	<b>3 095 253 €</b>	<b>3 081 877 €</b>	<b>3 461 487 €</b>

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2020/2021
<b>70</b> Produits de services	78 311 €	96 897 €	91 506 €	135 009 €	+43 503 €
<b>73</b> Impôts et taxes	2 433 278 €	2 064 211 €	1 740 112 €	2 020 156 €	+280 044 €
<b>74</b> Dotations et participations	429 387 €	416 083 €	444 973 €	421 809 €	-23 164 €
<b>75</b> Autres produits de gestion courante	44 576 €	51 619 €	39 457 €	37 310 €	-2 147 €
<b>013</b> Atténuations de charges	58 952 €	67 427 €	28 891 €	8 834 €	-20 057 €
<b>76</b> Produits financiers	0 €	0 €	1 506 €	0 €	-1 506 €
<b>77</b> Produits exceptionnels	26 535 €	55 569 €	25 025 €	7 538 €	-17 487 €
<b>Total RRF</b>	<b>3 071 039 €</b>	<b>2 751 806 €</b>	<b>2 371 470 €</b>	<b>2 630 656 €</b>	<b>+259 187 €</b>

### 1 - Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes

Le budget prévoyait à ce chapitre 89 000,00 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 135 009,21 €.

Le chapitre est en hausse d'environ 43 500 € par rapport au réalisé de 2020.

-70311 – Concession dans les cimetières. Environ + 1 900 € (2020 : 866 € / 2021 : 2 781 €). En 2021, il y a eu 8 nouvelles concessions (y compris columbarium) et un renouvellement de concession enregistrées contre 3 en 2020.

-70323 – Redevance d'occupation du domaine public. Environ + 2 300 € (2020 : 20 089,32 € / 2021 : 22 392,41 €). Il s'agit notamment des redevances gaz, Orange (antennes), Enedis, Grdf, réseaux etc... Nous observons une hausse liée notamment à la redevance de MobyTrade au lac des Girardes (2 000 €).

-7066 – Redevance à caractère social. (2020 : 34 209,60 € / 2021 : 46 727,40 €). La régie des accueils de loisirs fait un réalisé de plus de 12 500 € supplémentaire par rapport à 2020, du fait de la reprise des activités, mais nous sommes inférieurs au réalisé de 2019 (avant COVID).

70688 – Autres prestations de services – Vacations funéraires 2020 et 2021 (20 € par vacation), refacturation de trois vacations aux pompes funèbres.

-70845 – Mise à disposition de personnel aux communes membres. Réalisé en 2021 : 574,51 €. Ce réalisé est lié à la convention de mise à disposition réciproque d'un agent pour le ramassage des encombrants (11 fois dans l'année). En l'occurrence, il s'agit de la mise à disposition d'un agent communal de Lapalud à Lamotte-du-Rhône.

-70846 – La mise à disposition du personnel GFP rattachement (70846) apporte une recette de + 2 600 €. (2020 : 23 407,46 € / 2021 : 26 064,40 €). La convention entre la communauté de communes et la commune prévoit 296 heures d'entretien des écoles sur l'année scolaire avec la mise à disposition des ATSEM qui réalisent cet entretien.

-70876 - Remboursements de frais par le GFP de rattachement. Pour rappel le réalisé 2020 comprenait les années 2018, 2019 et 2020 (2018 : 1 408 € ; 2019 : 4 224 € ; 2020 : 4 224 €). En 2021, le réalisé est de 34 160,63 €, comprenant l'entretien des voiries communautaires (2,20 € par mètre linéaire pour 1 920 mètres de voiries transférées : 4 224 €) et le remboursement des interventions de la commune aux écoles (convention de gestion du petit équipement à compter du 01/04/2021), soit 29 936,63 € pour 9 mois.

-70878 – Remboursement par d'autres redevables. Environ -800 € (2020 : 3 077,64 € / 2021 : 2 248,66 €). Nous observons une baisse qui est liée au changement d'imputation d'un remboursement pour les élections.

## 2 - Chapitre 73 – Impôts et taxes

Le budget prévoyait à ce chapitre 1 923 000 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 2 020 156,19 €

Le chapitre est en hausse d'environ de 280 000 € par rapport au réalisé de 2020, mais inférieur de 20 000 € par rapport à 2019.

-73212 – La dotation de solidarité communautaire (DSC) explique en grande partie cette hausse de 240 474 €.

-73111 – Taxes foncières et d'habitation : environ + 19 000 € (2020 : 1 170 015 € / 2021 : 1 189 264 €). Ce montant est lié à l'augmentation des bases prévisionnelles. Pour rappel, à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (15,13 %) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 29,57 % (soit le taux communal de 2020 : 14,44 % + le taux départemental de 2020 : 15,13 %).

-7318 – Autres impôts locaux ou assimilés. (2021 : 4 691 €). Avances réalisées par l'Etat concernant les impôts.

73211 – Attribution de compensation (AC). En 2020 et en 2021, il a été perçu la même somme, soit 119 727,84 €. *Cette attribution est liée aux transferts de plusieurs compétences (transfert de charges), au 09/07/2018 : les équipements élémentaires et préélémentaires et au 01/09/2018 : les équipements sportifs et culturels ainsi que la voirie d'intérêt communautaire. L'AC a été calculée et fixée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).*

-73221 – FNGIR. Il est aussi constaté une hausse du fonds national de garantie individuelle des ressources d'environ + 1800 €, soit le même montant qu'en 2019. (2019 : 37 433 € / 2020 : 35 591,75 € / 2021 : 37 433 €).

-7336 – Droits de place : environ + 250 € (2020 : 216 € / 2021 : 470,50 €). Il comprend l'encaissement des droits de place du marché, les camions outillage, des cirques.

-7343 - Taxes sur les pylônes : environ + 1 200 € (2020 : 55 880 € / 2021 : 57 156 €). Il est dénombré 11 pylônes en 350 KV sur la commune. (Forfait de 5 196 € par pylône)

-7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation : environ + 12 200 € (2020 : 204 844,87 / 2021 : 217 102,85 €). *La taxe communale additionnelle aux droits de mutation est un impôt obligatoire, perçu soit au profit des communes autorisées, soit au profit d'un fonds de péréquation départemental réparti par le Conseil Départemental. Des mutations de différents ordres (immeubles, fonds de commerce, droits de bail ...) sont concernées.*

## 3 - Chapitre 74 – Dotations et participations

Le budget prévoyait à ce chapitre 408 000 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 421 809,12 €

Le chapitre est en baisse d'environ 23 100 € par rapport au réalisé de 2020.

-7411 – Dotation forfaitaire - La dotation baisse d'environ -11 000 € (2019 : 211 237,00 € / 2020 : 201 208 € / 2021 : 190 018 €).

-74121 – Dotation de solidarité rurale (DSR) à légèrement augmenté : + 780 €. (2020 : 51 370 € / 2021 : 52 150 €)

-744 – FCTVA. La TVA a été récupérée sur l'année N-2, sur les dépenses de fonctionnement de 2019 éligibles. Encaissement de 17 162 € (environ + 7 000 € par rapport à 2020). *Le fonds de compensation pour la TVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements par l'Etat destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et certaines dépenses réelles de fonctionnement (en fonction de leurs éligibilités) qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.*

-74718 – Autres : (2019 : 1 554,32 € / 2020 : 26 708,20 € / 2021 : 1 681,20 €). En 2020, des encaissements exceptionnels ont eu lieu notamment pour la gestion du service minimum lié aux grèves dans les écoles, les dotations pour les masques et pour les colos apprenantes (changement d'imputation pour 2021) et les stages éducatifs. En 2021, il a été imputé à cet article budgétaire notamment le remboursement des élections.

-7472 – Participation Région – 2021 : 1 651,76 €. En 2021, il a été imputé à cet article budgétaire notamment le remboursement des élections.

-7478 – Autres organismes : environ + 9 200 €. (2020 : 64 518,73 € / 2021 : 73 748,16 €). Cela comprend notamment les colos apprenantes, les prestations ALSH avec le Contrat Enfance Jeunesse et prestations de services de la CAF et de la MSA.

-748313 – Dotation de compensation de la taxe professionnelle : environ -1 800 € (2020 : 18 904,25 € / 2021 : 17 063 €)

-74834 – Etat-compensation au titre de l'exonération des taxes. (2020 : 6 510 € / 2021 : 68 335 €). Compensation par rapport aux taxes. (Allocations compensatrices des taxes foncières sur les propriétés bâties.)

#### 4 - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le budget prévoyait à ce chapitre 19 000 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 37 310,47 €

Le chapitre est en baisse d'environ 2 100 € par rapport au réalisé de 2020.

-752 – Revenus des immeubles. Il a été constaté une baisse d'environ 2 900 €. (2020 : 39 455,65 € / 2021 : 36 510 €)

La crise sanitaire a continué en 2021 avec la mise en place de restrictions donnant lieu à des annulations de locations.

*Informations sur les revenus des immeubles*

- *loyer Le Provence :*

- 900 € TTC par mois ;
- 10 800 € TTC (inscrits en recette) pour 2021, avec remise gracieuse de 4 380 € (inscrits en dépense) en raison de la COVID. Le loyer réel pour 2021 a été de 6 420 € TTC.

- *loyer Brasserie du Lac :*

- loyer mensuel : 2 229,18 € TTC (fermeture administrative). Aucun loyer titré.

- *location des salles communales dont la salle des Girardes :*

- 7 800 € pour 2021 (inscrits en recette) - Annulations liées à la COVID 19, donnant lieu à un remboursement des acomptes de 925 € (inscrits en dépense). La totalité des locations a donc été de 6 875 € pour 2021

La baisse est notamment liée au fait qu'en 2020, a été titré un loyer pour la brasserie du Lac (2 229,18 €) ; Orano (1 000 €), et la Poste (1 300 €, location pour le permis).

-7588 – Autres produits. Il a été perçu en 2021 : 800,47 € liés à l'insertion publicitaire d'EDF dans le bulletin.

#### 5 - Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Le budget prévoyait à ce chapitre 0 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 7 538,23 €

Ces encaissements correspondent notamment à :

-7718 – Autres produits exceptionnels : 5 083,09 €. Cette somme est liée notamment aux remboursements des sinistres.

-775 – Produits des cessions d'immobilisations : 50 € (cession du camion IVECO).

-7788 – Autres produits exceptionnels : 2 405,14 € (dont la refacturation d'un surcoût pour la prestation baignade : 2 369,50 €)

#### 6 - Chapitre 013 – Atténuations de charges

Le budget prévoyait à ce chapitre 8 646,46 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 8 833,81 €

-6419 – Remboursements sur rémunération du personnel. Ces encaissements correspondent notamment aux remboursements de notre assurance statutaire concernant les personnes en maladie en accident de travail (1 336,31 €), mais aussi aux remboursements par l'Etat (ASP) d'une partie des contrats aidés (7 497,50 €).

## C- Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

Sur l'année 2020, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une légère baisse de 104 000 € (soit -4 %) par rapport au réalisé 2020.

### Evolution des DRF de 2012 à 2021

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>011</b> Charges à caractère général	623 607 €	677 115 €	634 490 €	683 555 €	680 010 €	646 337 €
<b>012</b> Charges de personnel et frais assimilés	1 305 961 €	1 308 733 €	1 458 599 €	1 578 888 €	1 608 585 €	1 492 621 €
<b>014</b> Atténuations de produits	2 423 €	7 540 €	10 511 €	0 €	0 €	515 287 €
<b>65</b> Autres charges de gestion courante	512 873 €	576 841 €	589 171 €	605 943 €	604 428 €	370 471 €
<b>66</b> Charges financières	50 230 €	152 023 €	102 339 €	104 186 €	101 186 €	98 043 €
<b>67</b> Charges exceptionnelles	2 096 €	6 407 €	2 088 €	9 228 €	608 €	288 €
<b>TOTAL DRF</b>	<b>2 497 190 €</b>	<b>2 728 659 €</b>	<b>2 797 198 €</b>	<b>2 981 800 €</b>	<b>2 994 817 €</b>	<b>3 123 047 €</b>

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire	Variation 2020/2021
<b>011</b> Charges à caractère général	675 844 €	736 046 €	726 799 €	582 058 €	<b>-144 741 €</b>
<b>012</b> Charges de personnel et frais assimilés	1 296 834 €	1 272 954 €	1 298 255 €	1 321 474 €	+23 219 €
<b>014</b> Atténuations de produits	181 860 €	167 798 €	170 401 €	150 455 €	<b>-19 946 €</b>
<b>65</b> Autres charges de gestion courante	301 396 €	303 981 €	298 253 €	313 334 €	+15 081 €
<b>66</b> Charges financières	97 913 €	99 390 €	96 139 €	92 961 €	<b>-3 178 €</b>
<b>67</b> Charges exceptionnelles	858 €	29 033 €	7 950 €	32 587 €	+24 637 €
<b>TOTAL DRF</b>	<b>2 554 705 €</b>	<b>2 609 202 €</b>	<b>2 597 797 €</b>	<b>2 492 869 €</b>	<b>-104 928 €</b>

### 1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le budget prévoyait à ce chapitre 743 200,00 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 582 057,92 €

Le chapitre serait en baisse d'environ -144 000 € par rapport au réalisé de 2020.

-60611 – Eau et assainissement : environ -8 400 € (2020 : 13 040,87 € / 2021 : 4 644,28 €). Les consommations de fin 2021 ont été facturées en 2022. Il sera donc nécessaire de prévoir cette dépense supplémentaire au BP.

-60612 – Energie et l'électricité : environ -15 200 € (2020 : 127 435,35 € / 2021 : 112 161,02 €). Marché en groupement de commandes avec la communauté de communes et la consommation en éclairage public est moindre. Cette baisse est aussi liée au fait de la baisse des locations de salles (moins de chauffage et moins de climatisation).

-60621 – Combustibles : environ +900 € (2020 : 2 492,25 € / 2021 : 3 432,41 €). Augmentation du coût combustible.

-60622 – Carburant : environ +1 800 € (2020 : 7 088 € / 2021 : 8 964,67 €). Le prix du carburant a augmenté, de nouvelles missions sont assurées par les services techniques notamment le ramassage des encombrants (11 fois dans l'année) et de nouvelles activités avec le minibus.

-60628 – Autres fournitures non stockées : + 1 000 € (2020 : 2 072,20 € / 2021 : 3 139,74 €). Nouvelle imputation budgétaire pour l'achat des fleurs (avant l'imputation était à l'article 60633)

-60631 – Fournitures d'entretien : environ -7 800 € (2019 : 3 823,91 € / 2020 : 9 556,64 € / 2021 : 1 724,95 €). Compte tenu des stocks de fournitures d'entretien réalisés en 2020 avec la pandémie, plusieurs achats n'ont pas été nécessaires en 2021.

-60632 – Fournitures de petit équipement : environ -1 700 € (2020 : 9 291,60 € / 2021 : 7 502,08 €).

-60636 – Vêtement de travail : environ -5 300 € (2020 : 7 952,45 € / 2021 : 2 592,77 €). Une grande partie des dotations des agents avait été renouvelée fin d'année 2020 et une dotation complète pour l'agent qui est passé d'ASVP à policier municipal en 2020.

-6064 – Fournitures administratives : environ -3 700 € (2020 : 7 136,36 € / 2021 : 3 391,90 €). Il a été réalisé une gestion des fournitures administratives sur 2021 avec les stocks cumulés sur les années précédentes.

-6064 – Fournitures scolaires : environ + 1 900 € (2020 : 21 519,60 € / 2021 : 23 398,95 €). Les écoles avaient la même enveloppe budgétaire. C'est une gestion propre aux professeurs des écoles. Une dotation supplémentaire par rapport à 2020 est venue s'ajouter notamment pour la psychologue qui a demandé à bénéficier en 2021 de son enveloppe 2020 non utilisée.

-6068 – Autres matières et fournitures : environ -17 600 € entre 2021 et 2020 (2019 : 2 447,16 € / 2020 : 20 409,78 € / 2021 : 2 774,49 €). Nous sommes revenus au niveau de 2019. Pour rappel, en 2020, l'augmentation des dépenses était liée aux achats de masques, de gel, de gants, petites visières pour les écoles, les parois en plexi pour les bureaux, les masques et les stylos pour les élections etc...

- 611 – Contrats de prestations de services : environ – 18 000 € entre 2021 et 2020 (2019 : 52 778,20 € / 2020 : 61 221,60 € / 2021 : 41 094,06 €). En milieu d'année 2021, il y a eu un changement d'imputation budgétaire pour la sécurité au lac des Girardes et au marché de Noël pour un montant de 6 781,65 € (nouvelle article 6282). Cet article 611 comprend notamment, la sécurité au lac des Girardes (12 412,31 €), la surveillance baignade (22 300 €) ; le centre dramatique des villages pour les écoles (1 460 €), une prestation à l'ossuaire du cimetière (2 218,50 €), des prestations du pied à l'étrier (1 961,85 €), la convention d'adhésion avec le centre de gestion pour l'hygiène et la sécurité (2 202,56 €) etc...
- 6132 – Locations immobilières : (2021 : 125 €) Location de salle pour l'ALSH (sortie neige).
- 6135 – Locations mobilières : environ -2 000 € (2020 : 5 852,25 € / 2021 : 3 689,08 €). Cet article comprend aussi les locations de la machine affranchir, du panneau lumineux, la boîte postale et la géolocalisation des véhicules, le stand de tir pour les policiers et les destructions de nids de frelons. Une économie a été réalisée sur le panneau lumineux, car ce bien a été acheté (coût de maintenance), alors qu'avant celui-ci était loué.
- 615221 – Bâtiments publics : Environ + 7000 € (2020 : 6 202,32 / 2021 : 14 832,76 €). Les prestations du pied à l'étrier ont été imputées en grande partie à cet article, dont une grande partie des prestations pour l'entretien des locaux communaux (juillet à décembre).
- 615231 – Entretien et réparation de voirie : environ -74 600 € (2020 : 109 510,48 € / 2021 : 33 083,17). Cet article comprend notamment l'élagage des platanes et des prestations réalisées par le pied à l'étrier.
- 61551 – Matériel roulant : environ + 1 500 € (2020 : 10 002,42 € / 2021 : 11 494,85 €). Il y a notamment la réparation de l'épareuse pour un montant de 5 576,62 €.
- 61558 – Autres biens mobiliers : environ + 600 € (2020 : 6 609,73 € / 2021 : 5 260,39 €). Il y a notamment les réparations du matériel du système de vidéoprotection.
- 6156 – Maintenance : environ + 700 € (2020 : 56 440,80 € / 2021 : 51 880,44 €).
- 6161 – Primes d'assurances : environ + 1 400€ (2020 : 13 644,43 € / 2021 : 15 113,58). La flotte automobile a augmenté notamment avec les arrivées du minibus, de la voiture électrique mise à disposition par la CCRLP, et un véhicule au service technique. Il a été procédé au retrait des assurances du véhicule IVECO vendu en 2021.
- 617 – Etudes et recherches – En 2021, il a été réalisé 1 656 € correspondant à l'étude géotechnique pour la vente de terrain rue de la Vierge.
- 6182 – Documentation générale : environ + 600 € (2020 : 1 419,72 € / 2021 : 1 897,40 €). Paiement des fiches « carrières territoriales » 2020 en 2021.
- 6184 – Versements à des organismes de formation : environ + 4 500 € (2020 : 1 430 € / 2021 : 5 975,50 €). En 2021, il y a eu notamment les formations PSC1 pour 10 agents (570 €), le BAFD pour un agent communal, les habilitations électriques, AIPR pour les agents du service technique, les formations élections (ACTE) pour les agents du service administratif et les formations pour l'agent qui est passé d'ASVP à policier municipal et les autres formations obligatoires.
- 6188 – Autres frais divers – environ -2 500 € (2020 : 13 292,10 € / 10 471,55 €). Cet article reprend les sorties du centre de loisirs.
- 6226 – Honoraires : environ -11 000 € (2020 : 33 460,90 € / 2021 : 22 461,28 €). Il est compris dans cet article budgétaire les honoraires du Conseil de la Commune. En 2020, les frais d'avocat étaient de 25 660 €, et en 2021, ils étaient de 15 840 €.
- 6228 – Divers : environ -3 800 € (2020 : 31 828,28 € / 2021 : 27 257,23 €). Cet article comprend les analyses d'eau du lac des Girardes (602,73 €), la convention avec SOLIHA pour le dossier « façades » (12 760 €) et le diagnostic « décence » (550 €), le feu d'artifice du 14 juillet (3 243 €), recherche de fuite pour un logement communal (500 €), destruction nids de frelons (990 €), activités du centre de loisirs (1 890 €), convention 30 millions d'amis (545 €) etc...
- 6232 – Fêtes et cérémonies : environ -1 200 € par rapport à 2020 (2019 : 18 162,12 € / 2020 : 10 826,11 € / 8 251,59 €). Toutes les cérémonies n'ont pas pu être réalisées, notamment l'apéritif dinatoire du personnel communal.
- 6236 – Catalogues et imprimés : environ -900 € par rapport à 2020 (2019 : 4 036,09 € / 2020 : 2 368,22 € / 2021 : 1 424,18 €).
- 6237 – Publications : environ + 4 000 € (2020 : 5 387,10 € / 2021 : 9 306,74 €). Cet article comprend les parutions dans les journaux concernant les marchés publics, ainsi que le bulletin municipal, les brèves et les cartes de vœux. En 2021, les publications de marchés représentent : 3 125,18 €.
- 6238 – Divers : environ -2 500 € (2020 : 6 102,27 € / 2021 : 4 721,25 €).
- 6247 – Transports collectifs : environ +1 900 € (2020 : 1 473 € / 2021 : 3 392 €). Transports pour les activités du centre de loisirs.
- 6251 – Voyages et déplacements : environ + 1 900 € (2020 : 156,51 € / 2021 : 2 129,58 €). Cet article comprend notamment les remboursements de frais de déplacement des agents (formations).
- 6256 – Missions : il a été réalisé en 2021, 175 € correspondant à une formation pour l'armement (police municipale).

- 6257 – Réceptions : il a été réalisé en 2021, 711,96 € correspondant notamment aux produits alimentaires. (Élections / formations)
- 6261 – Frais d'affranchissement : environ + 70 € (2020 : 6 279,46 € / 2021 : 6 352,25 €).
- 6262 – Frais de télécommunication : environ -700 € par rapport à 2020 (2019 : 18 575,20 € / 2020 : 15 051,79 € / 2021 : 14 832,59 €).
- 627 – Services bancaires (2020 : 104,07 € / 2021 : 158,95). Charges liées au paiement en ligne du service ALSH/périscolaire.
- 6281 – Concours divers (2020 : 387,30 € / 2021 : 1 784,82 €). Une augmentation d'environ 1 400 € liée au changement d'imputation comptable des cotisations de l'ADIL (540,82 €) et du CAUE (794 €) (avant imputés à l'article 65548)
- 6282 – Frais de gardiennage. En 2021, il a été réalisé pour une somme de 6 781,65 €. Cela correspondant notamment à la prestation sécurité (marché de Noël et lac des Girardes) (avant ces dépenses étaient imputées à l'article 611).
- 62876 – Au GFP de rattachement : environ + 2 000 € (2019 : 84 056,20 € / 2020 : 86 142,68 € / 2021 : 90 138,75 €). Cela concerne les conventions passées avec la communauté de communes (services mutualisés) – Remboursement des services communs : Résin (l'école de musique et la bibliothèque (52 668 €)), le RAM (2 286,60 €) (jusqu'au 31/08/2021) et Action Jeunesse (22 710,15 €) – La balayage des rues (12 474 €).
- 63512 – Taxes foncières (2019 : 10 136,95 € / 2020 : 10 569 € / 2021 : 10 848 €)
- 6355 – Taxes et impôts sur les véhicules (2019 : 276 € / 2020 : 389,76 € / 2021 : 528,76 €). Carte grise (fourgon Master (252,76)) et taxe à l'essieu pour la benne à ordures ménagères (276 €).

## 2 - Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Le budget prévoyait à ce chapitre 1 393 000 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 1 321 474,29 €

Le chapitre est en augmentation d'environ 25 100 € par rapport au réalisé de 2020, soit une augmentation de 1,93%.

Les explications sont liées à plusieurs variables :

- Evolution des échelons et des avancements en cours d'année. Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Le PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (revalorisation des grilles indiciaires).
- Les heures supplémentaires liées aux élections départementales et régionales, et aux manifestations annuelles.
- Le retour d'un agent en 2021 (plein traitement) qui était en position d'absence sur 2020 (demi-traitement).
- La mise à disposition d'un agent communal à Lamotte-du-Rhone pour les encombrants (11 fois par an).
- Les remplacements des personnes placées en ASA (autorisation spéciale d'absence) notamment liée à la COVID 19 dans le service Enfance et Jeunesse

### °Les services scolaire, périscolaire et accueil de loisirs :

- 5 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ont accompagné au quotidien les professeurs de maternelle. Le coût annuel 2021 (y compris surveillance de la cantine) a été d'environ 164 000 € (2020 : environ 161 000 €). Suite au transfert de la compétence « Entretien et gestion des écoles » la mise à disposition de personnel auprès de CCRLP a donné lieu à un remboursement de 26 064,40 € pour 2021 (2020 : 23 407,46 €) par la CCRLP.
- L'accueil de loisirs sans hébergement / péri et extra scolaire a fonctionné en 2021 durant toutes les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année). Le coût annuel de ce service en 2021 a été d'environ 176 000 € (2020 : environ 165 000 €). Cette augmentation est liée notamment au recrutement d'un agent supplémentaire depuis octobre 2020.
- La gestion de la surveillance des enfants lors du temps méridien assurée par le personnel communal a coûté environ 34 000 € en 2021 (2020 : année Covid 19). Le service « surveillance cantine » est renforcé par un agent mis à disposition par la CCRLP dont la rémunération a été prise en charge par la commune pour un montant de 2 643,75 € (2020 : 2 637,68 €)

°La police municipale : 3 agents de police ont été au service des Lapalutiens. Le coût annuel 2021 tout compris a été d'environ 130 000 € (2020 : 122 000 €).

°Le service technique et d'entretien : Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il y avait 11 agents affectés à ce service, au 31/12/2021, nous comptons 8 agents affectés. L'agent d'entretien n'a pas souhaité renouveler son contrat en juin 2021. Les deux contrats aidés à 20 heures n'ont pas été renouvelés (non éligibles au renouvellement du contrat aidé), en septembre et novembre 2021. Le coût annuel 2021 tout compris a été d'environ 316 000 € (2020 : 302 000 €).

°Le service administratif : 10 agents sont affectés à ce service. Le coût annuel 2021 tout compris est d'environ 448 000 € (2020 : environ 455 000 €)

### 3 - Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le budget prévoyait à ce chapitre 171 000 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 150 455€

-739223 – Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) serait en baisse de -20 200 € par rapport au réalisé de 2020. (2019 : 167 798 € / 2020 : 170 401 € / 2021 : 150 195 €)

*Le FPIC constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.*

*Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.*

Même si la commune de LAPALUD est l'une des communes les moins riches de Vaucluse, elle doit contribuer car elle est située dans une intercommunalité considérée comme « riche ».

-7391171 – Dégrevement taxe foncière sur le foncier non bâti pour les jeunes. Réalisé en 2021 (260 €)

### 4 - Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Le budget prévoyait à ce chapitre 313 660 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 313 334,21 €

Le chapitre serait en augmentation d'environ 15 000 € par rapport au réalisé de 2020.

-6512 – Droit d'utilisation, informatique en nuage. Il a été réalisé en 2021 pour 2 095,20 € correspondant aux sauvegardes informatiques réalisées par Administria.

-6518 – Autres. Il a été réalisé pour 4 192,60 € correspondant aux licences informatiques d'Administria, le contrat AIGA (logiciel pour le service Enfance et Jeunesse), hébergement informatique du panneau lumineux et Odyssee (certificats)

-6531 – Indemnités : environ + 10 000 € (2020 : 99 844,29 € / 2021 : 109 657,54 €). Une revalorisation des indemnités des élus a été fixée par la loi depuis la nouvelle mandature 2020-2026.

-6533 – Cotisations de retraite. Environ + 6 000 € (2020 : 4 162,31 € / 2021 : 10 196,52 €)

-6534 – Cotisation sécurité sociale – part patronale (2020 : 7 228,35 € / 2021 : 7 444,32 €)

-65372 – Cotisation au fond de financement de fin de mandat (2020 : 198,18 € / 2021 : 215,63 €)

-6553 – Service incendie : contribution au SDIS (syndicat départemental d'incendie et de secours) (2020 : 106 394 € / 2021 : 107 218 €)

-65548 – Autres contributions – environ + 13 200 € (2020 : 5 338,89 € / 2021 : 18 595,68 €). Cet article comprend les cotisations aux : syndicat mixte forestier (1 245 €) ; SIFA, refuge pour animaux avec le solde de 2020 (5 826,50 €) ; l'association des Maires de Vaucluse (919,22 €) ; Syndicat hydraulique d'aménagement du Nord Vaucluse (10 604,96 €).

-657362 – Subvention au CCAS : + 3 000 € (2019 : 15 000€ / 2020 : 20 000 € / 2021 : 23 000 €)

-65738 – Autres organismes publics (2020 : 800,94 € / 2021 : 805,49 €). Cet article comprend la participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et au Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ).

-6574 – Subventions de fonctionnement aux associations : environ -6 000 € (2020 : 35 950 € / 2021 : 29 910).

### 5 - Chapitre 66 – Charges financières

Le budget prévoyait à ce chapitre 94 000 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 92 960,70 €

Le chapitre serait en baisse d'environ 3 100 € par rapport au réalisé de 2020.

-66111 – Intérêts des emprunts (2020 : 97 304,79 € / 2021 : 91 680,47 €).

### 6 - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Le budget prévoyait à ce chapitre 58 000 €. Le réalisé au 31/12/2021 est estimé à 32 587,20 €

Le chapitre serait en hausse d'environ 24 000 € par rapport au réalisé de 2020.

-6718 – Autres charges exceptionnelles : En 2021 : 1460,70 € - Participation « Carte temps libre » et Remboursement liée aux annulations des locations de la salle des Girardes, des activités du centre de loisirs. Et sérigraphie de la voiture de la police municipale.

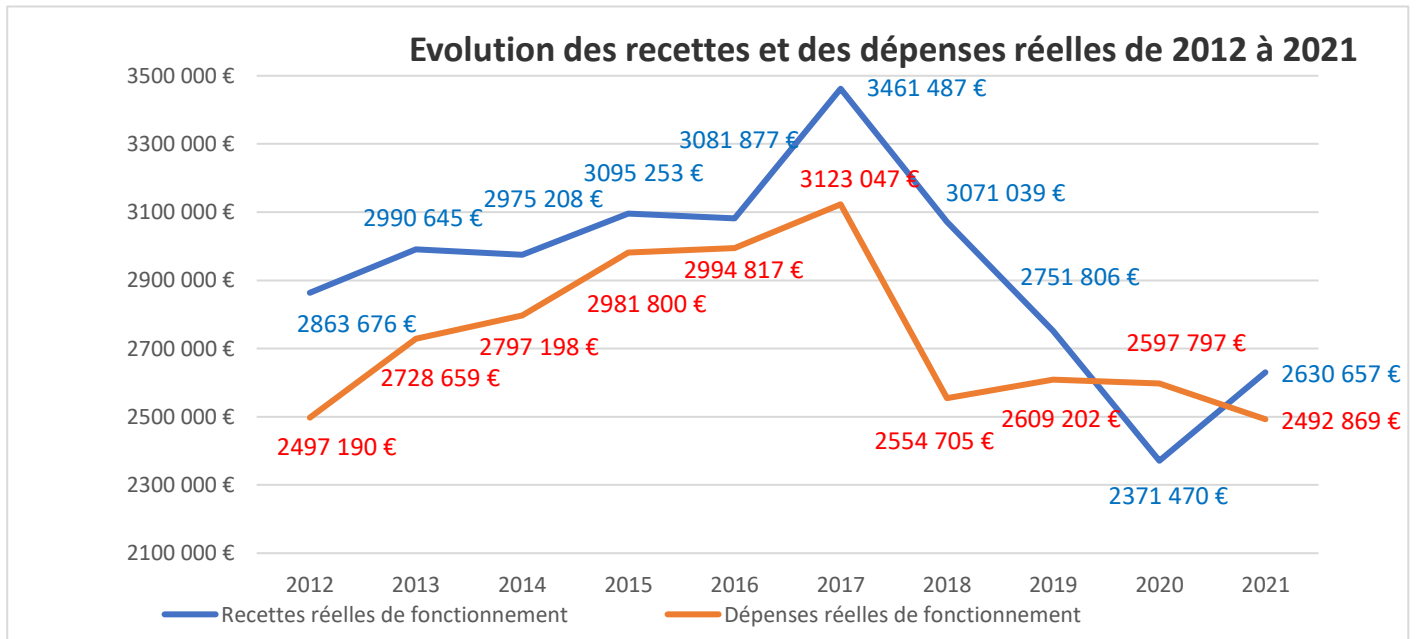
-673 – Titres annulés – Réalisé en 2021 : 175,50 €.

-6745 – Subvention aux personnes de droit privé. Versement de deux subventions exceptionnelles de 700 €. Erreur d'imputation de subventions exceptionnelles versées à des associations.

-6748 – Autres subventions exceptionnelles. 4 930 € ont été versés. Versement de subventions exceptionnelles à des associations et remise gracieuse de loyer le Provence pour 4 380 € (pour la période du 01/01/2021 au 31/05/2021).



## D -Synthèse des recettes et de dépenses réelles de fonctionnement de 2012 à 2021



-On peut constater que les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 2012 à 2017. La baisse des dépenses de 2018 est principalement liée aux transferts de plusieurs compétences : « *Collecte et traitement des ordures ménagères* », « *Construction entretien et fonctionnement des équipements des écoles publiques* » ; « *Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » ; et « *Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire* ».

-La baisse des recettes en 2020 est liée notamment à la baisse de la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP). Cette dotation est passée de 621 535,60 € en 2019 à 153 837 € en 2020, soit une baisse de -467 698,60 € (environ -75%). **Il est important de rappeler que la DSC est une aide facultative apportée par l'intercommunalité.** Pour prévenir l'impasse financière dans laquelle nous trouvons notre commune, **il n'aurait pas fallu en tenir compte dans l'équilibre budgétaire.** En effet, cela a engendré une augmentation de nos dépenses de gestion courante et de personnels et ainsi fragilisé les finances communales. Il est clair que nous avons vécu au-dessus de nos moyens pendant quelques années et que nous sommes malheureusement contraints de rétablir la situation, ce que nous faisons depuis le début de ce mandat.

-De plus, un emprunt de 750 000 € a été contracté en 2018, ce qui a alourdi dès 2019 les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement. Cet emprunt est venu se cumuler aux 200 000 € contractés en 2015 qui avait déjà alourdi les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement. Si ces deux emprunts avaient été remplacés par de la DSC, la situation financière serait bien meilleure.

- Même si le transfert de la compétence « *Construction entretien et fonctionnement des équipements des écoles publiques* », s'est accompagné du transfert de l'emprunt d'un montant initial de 200 000 € contracté en 2015, son annuité de 16 129,30 € a été prise en compte dans les attributions de compensations. Par conséquent, celle-ci est répercutée de manière négative sur les attributions de compensation en section de fonctionnement à l'article 73211.

-En 2021, la CCRLP a pris la décision d'augmenter la DSC, versant la somme de 394 311 € (soit + 240 474 € par rapport à 2020). Cette augmentation entre 2020 et 2021 permet aux recettes réelles de fonctionnement d'être supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

Même si une grande partie des dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées et d'autres baissées (environ 100 000 € par rapport à 2020), il est incontestable que la DSC est une variable financière substantielle au bon équilibre des finances de la commune, compte tenu des services qui ont été mis en place sous le mandat 2014-2020.

## E- Evolution des excédents de fonctionnement

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	3 267 055.09	3 504 816.11	3 531 154.01	3 713 641.25	3 723 549.71
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	2 560 222.82	2 800 317.61	2 928 032.40	3 071 969.44	3 090 962.83
Excédent de fonctionnement au 31.12	706 832.27	704 498.50	603 121.61	641 671.81	632 586.88
<i>Excédent reporté de fonctionnement année N-1</i>	403 379.38	513 252.32	530 252.84	603 121.61	641 671.81
Excédent/Déficit de fonctionnement réalisé sur l'année sans l'excédent reporté.	<b>303 452.89</b>	<b>191 246.18</b>	<b>72 868.77</b>	<b>38 550.20</b>	<b>-9 084.93</b>

Dont Dotation de solidarité communautaire DSC	73 498,66	110 024,47	95 676,08	115 354,89	113 354,89
Excédent/déficit de fonct. réalisé sur l'année au 31.12 moins la DSC	<b>229 954,23</b>	<b>81 221,71</b>	<b>-22 807,31</b>	<b>-76 804,69</b>	<b>-122 439,82</b>

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire
<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	4 094 074.35	3 535 385.30	3 624 696.75	3 315 492.98	3 176 661
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	3 222 670.96	2 671 575.01	2 755 778.96	2 817 718.44	2 644 745
Excédent de fonctionnement au 31.12	871 403.39	863 810.29	868 917.79	497 774.54	531 916
Excédent reporté de fonctionnement année N-1	632 586.88	464 346.28	863 810.29	868 917.79	519 475
Excédent/Déficit de fonctionnement réalisé sur l'année sans l'excédent reporté.	<b>238 816.51</b>	<b>399 464.01</b>	<b>5 107.50</b>	<b>-371 143.25</b>	<b>12 441</b>

Dont Dotation de solidarité communautaire DSC	641 693,99	632 185,00	621 535,60	153 837,00	394 311
Excédent/déficit de fonct. réalisé sur l'année au 31.12 moins la DSC	<b>-402 877,48</b>	<b>-232 720,99</b>	<b>-616 428,10</b>	<b>-524 980.25</b>	<b>-381 870</b>

Comme nous l'a bien expliqué Monsieur Christian GATTEGNO du cabinet KPMG lors de sa présentation de la rétrospective financière de la commune de 2014 à 2020, le 8 juillet 2021, en réunion publique. Lapalud a vécu au-dessus de ses moyens pendant tout le mandat, soit 6 ans et a donc fragilisé de manière irrémédiable les finances communales. Il est donc aujourd'hui nécessaire de poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, la limitation des investissements avec malheureusement le report de plusieurs années dans la réalisation des projets de notre programme. En effet, nous ne dégageons pas de marge d'autofinancement sans la DSC versée par la communauté de communes. Aujourd'hui, notre intercommunalité doit se recentrer sur l'exercice de ses compétences propres, des compétences que nous lui avons transférées et plus particulièrement sur sa compétence économique afin d'attirer et d'implanter des entreprises dans les zones d'activités communautaires. Bien entendu les recettes fiscales générées par ces installations d'entreprises ne viendront améliorer les ressources communautaires que dans les prochaines années.

La DSC n'est donc pas automatique. Il est donc indispensable de rétablir l'équilibre financier de la commune au niveau de son fonctionnement, dès que possible.

## F- Les recettes et dépenses d'investissement en 2021

Ci-dessous une partie des investissements réalisés.

### 002 - Opération non individualisée :

Au chapitre 21 : Burineur, consignation au tribunal judiciaire (Affaire brasserie du lac), acquisition de terrain (SNCF), columbarium, panneau lumineux, divers panneaux, extincteurs, nettoyeur haute pression, véhicule (Jumpy), onduleurs, destructeur de papier, pompe immergée (pour forage), micro-ondes, panier de basket, tube à sable pour la police municipale, capteur d'air CO2, plans d'évacuation incendie, gilet pare-balle pour la police municipale, talkie-walkie pour les écoles, barnum, vidéoprotection, numérotation des rues, etc.

Au chapitre 23 : rénovation du calvaire, rénovation de la toiture et des menuiseries du presbytère, rénovation de la toiture du bâtiment de la police municipale, réalisation du pontage des fissures sur le giratoire, travaux au pont de la Mezerade, réseaux d'eaux pluviales au lotissement le Stade, reprise du parapet du pont des Barrinques, travaux de purge au château d'eau, solde des travaux des Raspans, assistance maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voiries, mise en conformité du chemin PMR (Kerchêne), travaux de mise en accessibilité piétons au lotissement les Chênes Blancs, travaux de mise en sécurité au lotissement les Cigales et du carrefour au chemin des Barrinques, installation d'un moteur de volée (cloches de l'Eglise), mise en place d'une nouvelle chaudière gaz au centre social, etc.

Au 31/12/2021 – Dépenses aux chapitres 21 et 23 : 190 879,03 € ; Recettes au chapitre 13 : 82 632,05 €

**Opération 103 - Acquisition Matériel Outillage et Mobilier Divers :** Mise en place d'une pompe à chaleur à la mairie (chauffage/climatisation). – Au 31/12/2021 – Dépenses : 75 266,35 € ; Recettes : 8 304,06 €

**Opération 105 - Acquisition Matériel Outillage et Mobilier Scolaire :** logiciels et matériel informatique pour les écoles. – Au 31/12/2021 – Dépenses : 25 067,32 € ; Recettes : 20 692,49 €

**Opération 163 - Travaux de Mise en Accessibilité :** pose d'une main courante à l'escalier principal de la mairie. Au 31/12/2021 – Dépenses : 2 262 € ; Recettes : 24 622,92 € (DETR, acompte tranche 1)

**Opération 166 – Réaménagement des espaces publics :** panneau et travaux de voirie pour la Via Rhona. Au 31/12/2021 – Dépenses : 33 005,16 €.

## Les restes à réaliser – au 31/12/2021

### LISTE DES RESTES A REALISER DEPENSES - ANNEE 2021

Chap/op	Article	Libellé	RAR	Arrondi
	202	Modification PLU	4 200.00	
	202	Logiciel URBA Démat	1 500.00	
	2051	Logiciel URBA Démat	5 200.00	
<b>20</b>	<b>Acquisition - Opération non individualisée - Total</b>		<b>10 900.00</b>	<b>10 900.00</b>
	2111	Terrain DEVES	3 994.00	
	2183	Acquisition téléphone trio	434.40	
	2188	Forages	1 704.00	
	2188	Mise en place vidéoprotection	4 707.23	
	2188	Mise en place vidéoprotection	4 707.23	
	2188	Acquisition revolvers - PM	159.00	
	2188	Téléphone mobile PM	142.80	
<b>21</b>	<b>Acquisition - Opération non individualisée - Total</b>		<b>15 848.66</b>	<b>15 849.00</b>
105	2184	Mobilier écoles	1 270.44	
<b>23</b>	<b>Acquisition Ecoles - Total</b>		<b>1 270.44</b>	<b>1 271.00</b>
	2315	Travaux Chalan	3 866.40	
<b>23</b>	<b>Travaux - Opération Non individualisée - Total</b>		<b>3 866.40</b>	<b>3 867.00</b>
	2315	Vente DELAIGUE	4 600.00	
<b>161</b>	<b>Travaux Avenue d'Orange - Total</b>		<b>4 600.00</b>	<b>4 600.00</b>
	2313	Travaux Girardes	59 524.42	
<b>138</b>	<b>Travaux Girardes - Total</b>		<b>59 524.42</b>	<b>59 525.00</b>
	2315	Travaux devès	16 980.00	
<b>166</b>	<b>2315</b>	<b>Aménagement Espaces publics - Total</b>	<b>16 980.00</b>	<b>16 980.00</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>112 989.92</b>	<b>112 992.00</b>

### LISTE DES RESTES A REALISER RECETTES - ANNEE 2021

Chap/op	Article	Libellé	RAR
002	13251	FDC 2017-021 – Travaux de voirie	31 264.00
002	13251	FDC 2019-004 – Acquisition petit équipement et de matériel informatique	5 250.00
002	1323	CDST – Mobilier urbain	2 888.00
<b>13</b>	<b>TOTAL</b>		<b>39 402.00</b>
	1321	DETR 2021 - Chauffage	19 795.00
	1323	CDST 2020-2022 - Chauffage Mairie	15 700.00
<b>103</b>	<b>TOTAL</b>		<b>35 495.00</b>
	13251	FDC - Avenue d'Orange	15 080.00
<b>161</b>	<b>TOTAL</b>		<b>15 080.00</b>
	1321	DETR - ERP	6 155.00
<b>163</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6 155.00</b>
	13251	FDC - Réaménagement centre ancien - Lavoir - Voiries	19 500.00
<b>164</b>	<b>TOTAL</b>		<b>19 500.00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>115 632.00</b>

Soit un delta de restes à réaliser positif de 2 640 € au 31 décembre 2021

## G- Balance générale provisoire au 31/12/2021 – Budget général

Section de fonctionnement :	Recettes :	3 176 661,62 €		
	Dépenses :	2 644 744,57 €		
	Excédent :	531 916,65 €		
Section d'investissement :	Recettes :	629 513,18 €		
	Dépenses :	455 795,75 €		
	Excédent :	173 717,43 €		
	RAR :	2 640,00 €		
<b>Balance générale :</b>		<b>708 274,08 € (avec RAR)</b>		

## H- Evolution de la dette – Budget général

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 pour la commune de LAPALUD (budget général) s'élève à 2 307 621,28 €.

Dette – Budget général	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Capital restant dû au 01/01/N	2 215 218,02 €	2 145 721,21 €	2 073 125,90 €	1 997 283,87 €	2 501 459,87 €	2 406 247,99 €
Rembt du capital de la dette / an	69 496,81	72 595,31 €	75 842,03 €	91 960,94 €	95 211,88 €	98 626,71 €
Nouvel emprunt	/	/	/	750 000 €	/	/
Transfert emprunt CCRLP (école 2018)				153 863,06 €		/
Capital restant dû au 31/12/N	2 145 721,21 €	2 073 125,90 €	1 997 283,87 €	2 501 459,87 €	2 406 247,99 €	2 307 621,28

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Taux d'endettement au 31/12 (encours dette/recettes réelles de fonctionnement)	2 145 721 € / 3 064 982 € 0,70 %	2 073 125 € / 3 453 089 € 0,60 %	1 997 283 € / 3 044 504 € 0,65 %	2 501 459 € / 2 696 237 € 0,92 %	2 406 247 € / 2 350 538 € 1,02 %	2 307 621 € / 2 630 657 € 0,87 %

Au 01/01/2022 l'encours de la dette de la commune de Lapalud est de 2 307 621 €, soit 590,33 € / habitant (3 909 habitants au 01/01/2022). (Info au 01/01/2021, l'encours de la dette par habitant était de 617,77 €) – *Pour information, en 2018, l'encours de la dette était de 695 € par habitant pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants. (Source Ithea-conseil)*

L'annuité de la dette 2022 est de 188 550,00 €, soit 48,23 € par habitant. (3 909 habitants au 01/01/2022). (Info au 01/01/2021, l'annuité de la dette par habitant était de 49,31 €) –

L'emprunt de 35 000 € contracté en 2007 (Dexia / taux : 4,22 % / Durée : 15 ans / Objet : travaux à l'école Pergaud) est arrivé à échéance en 2021.

La dette de la Ville est composée en totalité d'emprunts à taux fixe.

Vu notre situation financière aucun recours à l'emprunt n'est possible.

Négociation – La situation financière de la commune a rendu impossible un refinancement de notre dette par les partenaires financiers.

### III. Les orientations financières 2022 – Budget général

#### A – LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

##### 1 – Le potentiel fiscal et financier, et l'état de la dette de la commune de Lapalud

a – Le potentiel fiscal : *Le potentiel fiscal est, depuis la création de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 1979, un indicateur qui vient mesurer la richesse fiscale potentielle d'une collectivité par rapport aux autres collectivités de la même strate et ce, indépendamment des choix de gestion des collectivités. Il est calculé sur l'année en cours en fonction des données de l'année précédente.*

En 2021, le potentiel fiscal par habitant lapalutien était de 994,34 €.

En comparaison, les 4 autres communes membres de la CCRLP, dispose du potentiel fiscal suivant : Bollène : 1 994,46 €/hab / Lamotte du Rhône : 1 363,57 €/hab / Mondragon : 1 319,63 €/hab / Mornas : 1 173,71 €/hab  
Lapalud a le plus faible potentiel fiscal des communes membres de la CCRLP.

b – Le potentiel financier : *Le potentiel financier, avec l'intégration progressive de ressources cycliques, est venu remplacer, à partir de 2005, le potentiel fiscal, comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune, étant considéré comme mieux adapté pour mesurer les écarts de richesse.*

En 2021, le potentiel financier par habitant lapalutien était de 1 042,93 €. En comparaison, les 4 autres communes membres de la communauté de communes Rhône Lez Provence, dispose du potentiel financier suivant :

Bollène : 1 994,46 €/hab

Lamotte du Rhône : 1 363,57 €/hab

Mondragon : 1 323,63 €/hab

Mornas : 1 189,77 €/hab

Lapalud a le plus faible potentiel financier des communes membres de la CCRLP.

##### c – L'état de la dette au 01/01/2022

Organi- smes	Nature travaux	Montant Emprunt	Durée (ans)	Date Début	Date Fin	Taux Fixe (%)	Pério- dicité	Capital 2022	Intérêts 2022	Capital + intérêts 2022	Capital restant dû avant échéance	Capital restant dû après échéance
Dexia	Travaux Mairie Réhabilitation	411 612.35	30	04/ 2001	04/ 2029	6.42	An	17 898.09	11 545.64	29 443.73	179 838.57	161 940.48
Dexia	Construction Girardes	752 439.37	23	01/ 2012	01/ 2035	3.90	An	28 589.90	20 256.25	48 846.15	519 390.96	519 390.96
Caisse d'épargne	Travaux pluvial des cantarelles	130 000.00	25	02/ 2013	02/ 2037	4.94	An	4 238.75	4 929.68	9 168.43	99 791.04	95 552.29
Caisse d'épargne	Travaux château Julian	1 000 000.00	30	02/ 2013	02/ 2042	4.98	An	23 389.88	41 513.32	64 903.20	833 600.71	810 210.83
Caisse d'épargne	Divers travaux	750 000.00	30	01/ 2019	07/ 2048	1.65	6 mois	25 000.00	11 188.49	36 188.49	675 000.00	650 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>3 044 051.72</b>						<b>99 116.62</b>	<b>89 433.38</b>	<b>188 550.00</b>	<b>2 307 621.28</b>	<b>2 237 094.56</b>

## 2- La communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP)

### a – les compétences et les services mutualisés

#### Les compétences obligatoires

##### *Aménagement de l'espace communautaire*

- Etude, élaboration et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du schéma de secteur y compris les éventuelles modifications et révisions.
- Acquisitions et constitution de réserves foncières dans le cadre des compétences communautaires.
- Etude, création et aménagement de toute nouvelle Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire c'est-à-dire celles qui ont une vocation économique.

##### *Développement économique*

- Aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles ou commerciales
- Action de développement économique
- Participation à toutes structures dans les domaines économiques, l'insertion, la formation et l'emploi pour les actions d'intérêt communautaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme (dont la création d'Office de Tourisme)

##### *Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés*

- Collecte et traitement des colonnes en points d'apports volontaires et gestion de 2 déchèteries

##### *Gestion des aires d'accueil des gens du voyage*

- Aménager, entretenir et gérer l'aire d'accueil des gens du voyage située à Bollène

##### *GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement et sous-bassins ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrologique incluant également la prévention des inondations

#### Les compétences facultatives

##### *Technologie de l'information et de la communication*

- Etudes, travaux et gestion de tout équipement destiné à améliorer la couverture internet haut débit et l'accès aux TIC
- Actions pour le développement et la valorisation des TIC
- Développement des services aux entreprises

##### *Gendarmerie* : Etude, construction et gestion d'un bâtiment de casernement de gendarmerie implanté à Bollène

##### *Service de restauration collective* : Depuis le 1er janvier 2007, date du transfert effectif de la compétence, le service de restauration collective exerce la confection et la distribution des repas et comprend :

- La gestion de la cuisine centrale basée à Bollène
- La gestion des cantines scolaires
- La gestion du restaurant intercommunal (personnel des communes et de l'intercommunalité)
- Le portage de repas à domicile
- La fourniture des repas dans les centres de loisirs et les crèches municipales

##### *Transport et mobilité : nouvelle compétence depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021*

- Suivi, gestion et coordination des services
- Mise en place d'un système d'information
- Marchés, contrats, suivi et gestion des services de transport régulier de voyageurs, transport à la demande, aides à la mobilité, autopartage, covoiturage, mobilité douce, aides directes à la mobilité,
- Suivi, gestion et coordination des équipements nécessaires aux services de transports urbains

#### Les compétences facultatives avec intérêt communautaire

##### *Protection et mise en valeur de l'environnement*

- Les actions de valorisation et promotion des sentiers de randonnées à l'exception de ceux prévus au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- La gestion et le contrôle des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC)
- Les études, au plan matériel et financier de la mise en place de la collecte des ordures ménagères

##### *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements d'enseignement pré-élémentaires & élémentaires, culturels & sportifs*

- Les travaux d'entretien et d'équipement assurant le fonctionnement et la viabilité des bâtiments, la maintenance & le personnel
- Les contrats, abonnements et les consommations des fluides, téléphonie et d'assurance
- Les dépenses d'accessibilité, de défense contre l'incendie
- Les espaces verts et de stationnement situés dans l'enceinte ou rattachés à l'immeuble et considérés comme une continuité de ce dernier

##### *Création, aménagement et entretien de la voirie définies d'intérêt communautaire*

- Les travaux d'entretien et d'équipement assurant le fonctionnement et la viabilité des bâtiments, la maintenance & le personnel
- Les contrats, abonnements et les consommations des fluides, téléphonie et d'assurance
- Les dépenses d'accessibilité, de défense contre l'incendie
- Les espaces verts et de stationnement situés dans l'enceinte ou rattachés à l'immeuble et considérés comme une continuité de ce dernier



## Les services mutualisés

**Autorisation du droit des sols** – Ce service a pris fin au 31/12/2021 –

- Création d'un service commun précisant les missions du service d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Prise en charge de l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnel
- Etablissement du projet de décision à soumettre au Maire concerné
- Assistance juridique pré-contentieuse

**Services communs techniques**

- Création d'un service commun de balayage mécanisé des voies et des espaces publics et un service commun de faucardage
- Création d'un service commun de collecte et de traitement des déchets verts
- Service complémentaire au service de collecte et de traitement des ordures ménagères

**Les réseaux intercommunaux (Rés'in)**

- Mise en œuvre d'un réseau de lecture publique et d'enseignements artistiques
- Création d'un service commun dédié au fonctionnement d'un Relais d'Assistantes maternelles agréées – Ce service a pris fin au 31/08/2021. Mise en place d'une convention d'entente intercommunale menée par Bollène.
- Création d'un service commun dédié au développement des actions jeunesse

## b – la CLECT

Lorsqu'une compétence est transférée dans un sens ou un autre, celle-ci fait l'objet d'une analyse financière par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La CLECT est une instance chargée de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité, ainsi que la neutralité budgétaire du régime fiscal. Suite aux transferts de compétences qu'elles opèrent, la CLECT évalue le montant des transferts de dépenses qui leur sont liées. Elle permet ainsi de quantifier de manière précise le coût des compétences transférées, et intervient lors de chaque nouveau transfert de charges.

La CLECT va donc déterminer les attributions de compensations (AC) positives ou négatives pour chaque commune membre de l'intercommunalité.

Les AC 2019 et 2020 fixées par la CLECT sont les suivantes :

Commune	AC 2018	Charge annuelle transférée	Prorata 2018	AC versée en 2019	AC versée en 2020
BOLLENE	12 263 095,90	1 420 312,65	614 956,15	10 227 827,10	10 842 783,25
LAMOTTE	47 269,67	22 066,37	7 355,46	17 847,84	25 203,30
LAPALUD	411 410,93	291 683,09	122 455,12	-2 727,28	119 727,84
MONDRAGON	915 670,33	268 201,44	112 077,35	535 391,54	647 468,89
MORNAS	383 678,81	218 388,57	95 848,77	69 441,47	165 290,24
<b>TOTAL</b>	<b>14 021 125,64</b>	<b>2 220 652,12</b>	<b>952 692,85</b>	<b>10 847 780,67</b>	<b>11 800 473,52</b>

Cette AC est positive pour la commune, elle est donc imputée en recette de fonctionnement.

Pour l'année 2021, la CCRLP par courrier du 11 janvier 2021 a fixé le même montant d'AC que l'année 2020.

Le transfert de compétences ne conduit pas à une baisse des dépenses et des recettes pour une collectivité. Elle permet de « figer » les dépenses et les recettes l'année N du transfert. En effet, il est déterminé l'ensemble des recettes et des dépenses générés par la compétence afin que l'intercommunalité les prenne en compte dans les attributions de compensation (le montant des recettes, qu'il vienne à baisser ou à augmenter les années suivantes seront versées à la commune par l'intercommunalité ; et le montant des dépenses, qu'il vienne à baisser ou à augmenter les années suivantes seront versées par la commune à l'intercommunalité).

Le transfert des compétences fige son coût quel que soit son évolution financière par les attributions financières.

Rappel de l'évolution des AC (article 73211) :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
566 299 €	566 299 €	566 299 €	566 299 €	566 299 €	475 664 €	411 410 €	5 000 €	119 727 €	119 727 €
					*a	*b			

\*a : transfert de la compétence « *Collecte et traitement des ordures ménagères* » – transfert du personnel (dépenses) / et de la TEOM (recettes).

\*b : transfert des compétences en 2018 : « *Construction entretien et fonctionnement des équipements des écoles publiques* » ; « *Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » ; et « *Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire* ».

Pour 2022, la CLECT lors de sa séance du 20/01/2022 a fixé la somme de 119 525,34 € (2021 : 119 727,84 €). Cette somme a été notifiée par courrier de la CCRLP le 15 février 2021. La modification est liée à la prise en compte du balayage de l'aire de covoiturage, soit 135 € par an (à compter du 01/07/2021, rappel sur l'année 2022, soit 135 € + 67,50 €)



### c – la dotation de solidarité communautaire (DSC)

La DSC est une dotation annuelle facultative versée par l'intercommunalité aux communes membres. Elle est déterminée selon des critères à définir en conseil communautaire.

*Le régime de la dotation de solidarité communautaire (DSC) a été profondément modifié dans le cadre des discussions de la loi de finances pour 2020.*

*La DSC doit respecter les règles codifiées à l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Parmi les nouveautés, plusieurs évolutions méritent une attention particulière :*

- les critères de droit commun (potentiel financier ou fiscal par habitant et revenu par habitant) doivent être majoritaires et représenter au moins 35% de la répartition totale de l'enveloppe,
- les critères de droit commun ci-dessus sont pondérés par la population totale ou la population DGF de chaque commune au sein de l'intercommunalité,
- les critères supplémentaires « librement » choisis doivent avoir pour objectif de « réduire les disparités de ressources et de charges entre ces communes », ce qui exclut certains critères qui ont pu être utilisés jusqu'à présent par de nombreuses intercommunalités (la dynamique des recettes fiscales par exemple).

Rappel de l'évolution de la DSC :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
110 024 €	95 676 €	115 039 €	113 354 €	641 693 €	632 185 €	621 535 €	153 837 €	394 311 €

### d – les services communs proposés par l'intercommunalité

Plusieurs services communs ont été mis en place via l'intercommunalité. Pour l'année 2021, il s'agit :

- du Résin : l'école de musique et la bibliothèque, le RAM et Action Jeunesse, dont Lapalud a participé financièrement pour un montant de 77 664,75 € (Lecture : 52 668 € ; RAM : 2 286,60 € , Jeunesse : 22 710,15 €)
  - la balayage des rues : coût de remboursement 2020 pour Lapalud : 12 474 €
- Soit une participation de 90 138,75 € (article 62876) pour Lapalud en 2021.

### e – informations complémentaires : missions communautaires assurées par la commune

**Enseignement préélémentaire et élémentaire reconnu d'intérêt communautaire :** Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, application de la convention de gestion des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire reconnu d'intérêt communautaire entre la communauté de communes Rhône Lez Provence et la commune de Lapalud. La commune a la demande de la CCRLP intervient dans les écoles lapalutiennes. La convention signée pour une durée d'un an renouvelable de manière expresse pour la même durée, indique « la commune ne pourra prétendre qu'au remboursement maximum du montant déclarée auprès de la CLECT et établi par rapport de celle-ci le 27 mars 2019 soit une somme de : 39 915.51 € »

**Collecte des encombrants :** Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, la communauté de communes a redonné cette mission à la commune après l'avoir géré du 01/01/2017 au 31/03/2021.

**Service commun dédié au fonctionnement d'un Relais d'Assistantes maternelles agréées intercommunal :** La convention prévoyant une gestion par la CCRLP a été dénoncée. Ce service a été repris suite à une entente intercommunale dont la gestion est assurée par la ville de Bollène depuis le 01/09/2021.

### f – les finances de la communauté de communes

Les premiers éléments avancés par la CCRLP en matière de finances sont les suivants :

-Première approche du compte administratif 2021 : (extraits du DOB 2022 de la CCRLP)

En K€	Données prévisionnelles	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes Réelles de l'exercice	31 453	12 385
-Dépenses Réelles de l'Exercice	30 087	9 346
= Résultat de l'exercice	<b>1 366</b>	<b>3 039</b>
+/- Résultat Reporté	3 040	- 2 008
= Résultat de clôture par section	4 406	1 031
<b>Résultat de Clôture</b>		<b>5 437</b>

Projet de budget 2022 : Il faudra tenir compte d'une baisse de recettes fiscales de l'ordre de 2,6 millions d'euros et prévoit une augmentation de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour tendre vers l'équilibre financier du service.



## B – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1- Les contraintes à prendre en compte

- La réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale (notamment la suppression de la taxe d'habitation),
- Le plafonnement et la baisse des dotations de l'Etat,
- Le déséquilibre du fonctionnement des services communaux depuis 2014,
- L'intercommunalité est confrontée à de multiples obligations financières, et à une forte baisse de ses recettes fiscales (moins 2,6 millions d'euros suite aux mesures imposées par l'Etat). En 2020 et 2021, les dépenses de la CCRLP ont fortement augmenté dû notamment aux mesures sanitaires de lutte contre la COVID 19.

### 2- Les projections fiscales et financières

- augmentation des taux d'imposition (taxes foncières)
- maîtrise des frais de personnel,
- assurer un service public de qualité tout en maîtrisant les coûts,
- améliorer le quotidien des lapalutiens à la hauteur des moyens de la commune, donc sans emprunt et en recherchant le maximum d'aides institutionnelles
- étudier la possibilité d'augmenter les produits communaux (exemple : rénover notre parc immobilier pour le mettre en location et vendre des biens immobiliers),
- travailler avec la CCRLP pour permettre le développement des services offerts à la population lapalutienne et optimiser les finances communautaires pour permettre le maintien d'une DSC indispensable au redressement des finances communale.

### 3 – Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget 2021	C.A. 2021	BP 2022
013	Atténuation de charges	8 646.46	8 833.81	12 000.00
70	Produits des Services du Domaine	89 000.00	135 009.21	136 000.00
73	Impôts et Taxes	1 923 000.00	2 020 156.19	1 700 000.00
74	Dotations, Subventions, Participations	408 000.00	421 809.12	340 000.00
75	Revenus des immeubles	19 000.00	37 310.47	35 084.00
77	Produits exceptionnels		7 538.23	
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	11 579.00	26 528.88	20 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	519 475.31	519 475.31	531 916.00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 978 700.77</b>	<b>3 176 661.22</b>	<b>2 775 000.00</b>

Ces chiffres sont encore provisoires et seront affinés d'ici le vote du budget primitif 2022.

**Chapitre 013 – Atténuations de charges :** Prise en compte du remboursement des aides de l'Etat pour le contrat aidé et des remboursements de l'assurance statutaire pour les arrêts maladie et les accidents de travail.

**Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes :** Reprise des recettes basées sur le réalisé 2021. Ce chapitre prend en compte notamment les redevances d'occupation du domaine public, la régie des accueils de loisirs sans hébergement, la mise à disposition du personnel GFP rattachement et le remboursement de frais par le GFP.

**Chapitre 73 – Impôts et taxes.** La CCRLP ne prévoyant pas de DSC, le chapitre est en baisse. En conséquence, pour couvrir les dépenses des services publics communaux, il est étudié une augmentation des taxes foncières (bâti et non bâti). Information complémentaire : la revalorisation des bases prévisionnelles serait de 3,4 %.

➤ Evolution des taxes locales depuis 2012. Aucune augmentation des taux n'a été votée depuis 2013.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Bases prévisionnelles
<b>Taxe d'habitation</b>	11,13	<b>11,46</b>	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46	
Base TH	4 292 000 €	4 410 039 €	4 320 720 €	4 646 584 €	4 459 959 €	4 606 069 €	4 682 853 €	4 794 325 €	4 860 000 €	
Recettes TH	478 000 €	505 390 €	495 154 €	532 498 €	511 111 €	527 856 €	536 655 €	549 430 €	556 956 €	
<b>Taxe foncière bâti</b>	14,02	<b>14,44</b>	14,44	14,44	14,44	14,44	14,44	14,44	14,44	<b>29,57(*)</b>
Bases TFB	3 229 000 €	3 335 791 €	3 412 446 €	3 503 716 €	3 552 273 €	3 604 862 €	3 660 170 €	3 809 681 €	3 888 000 €	3 753 000 €
Recettes TFB	453 000 €	481 688 €	492 757 €	505 906 €	512 948 €	520 614 €	528 393 €	549 971 €	561 427 €	1 109 762 €
<b>Taxe foncière non bâti</b>	56,76	<b>58,45</b>	58,45	58,45	58,45	58,45	58,45	58,45	<b>58,45</b>	<b>58,45</b>
Base TFNB	85 000 €	86 380 €	87 240 €	87 818 €	89 850 €	89 717 €	91 317 €	92 288 €	93 500 €	93 500 €
Recettes TFNB	48 000 €	50 489 €	50 992 €	51 330 €	52 517 €	52 440 €	54 699 €	53 942 €	54 651 €	54 651 €
<b>Produits</b>	979 000 €	1 037 567 €	1 038 933 €	1 089 734 €	1 076 576 €	1 102 734 €	1 119 829 €	1 153 343 €	1 173 034 €	1 164 413 €

(\*) A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (15,13 %) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 29,57 % (soit le taux communal de 2020 : 14,44 % + le taux départemental de 2020 : 15,13 %).



- Attributions de compensation (AC). La CLECT lors de sa séance du 20/01/2022 a fixé la somme de 119 525,34 €.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC). La Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence indique dans son DOB 2022 : « (...) Pour l'heure, aucune DSC n'est prévue pour 2022, mais en fonction de l'évolution des situations individuelles des communes ainsi que des recettes propres de la CCRLP, il serait possible d'envisager d'abonder une DSC ultérieurement ». Par conséquent, nous n'indiquons aucune recette à cet article budgétaire.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
73 498 €	110 024 €	95 676 €	115 039 €	113 354 €	641 693 €	632 185 €	621 535 €	153 837 €	394 000 €

- Concernant le FNGIR, les droits de place, les taxes sur les pylônes, la projection se base sur une reprise du réalisé 2021

– Taxe additionnelle aux droits de mutation : Une projection prudente car au moment de l'établissement du DOB, cette donnée financière n'est pas connue. Rappel de l'évolution des droits de mutation :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
142 781 €	137 520 €	118 740 €	113 530 €	134 620 €	141 300 €	179 040 €	190 351 €	204 639 €	217 102 €

**Chapitre 74 – Dotations et participations :** A ce stade budgétaire, la notification des attributions de compensation donne une recette moindre que celle perçue en 2021. Le FCTVA a été calculé sur les dépenses potentiellement éligibles de l'année 2020. Le montant de la dotation de solidarité rurale devrait être stable (pas de notification à ce jour). Les différentes compensations (taxe foncière et taxe professionnelle) sont projetées en baisse. La dotation forfaitaire fera certainement l'objet d'un écrêtement. Afin de rester prudent et dans l'attente de la notification des dotations, le présent chapitre est en baisse par rapport au réalisé 2021.

Pour rappel, évolution de la DGF perçue par la commune :

Années	DGF Dotation générale de fonctionnement	Baisses cumulées par rapport à 2013	% de baisse
2013	429 897 €		
2013	440 512 €		
2014	424 187 €	16 325 €	-3,70 %
2015	364 538 €	75 974 €	-17,24 %
2016	292 474 €	148 038 €	-33,60 %
2017	242 208 €	198 304 €	-45,01 %
2018	226 354 €	214 158 €	-48,61 %
2019	210 690 €	229 822 €	-52,17 %
2020	201 208 €	239 304 €	-54,32 %
2021	190 018 €	250 494 €	-56,86 %

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :** Les revenus des immeubles comprend les loyers des logements communaux et du restaurant Le Provence, et les locations de salles à l'année. La brasserie du Lac des Girardes est en cours de travaux et fait l'objet d'un protocole d'accord fixant une remise de 12 mois de loyers à compter de la réouverture administrative. Afin de rester prudent, notamment sur les locations des salles (*annulations éventuelles liées à la pandémie*), une légère baisse est envisagée.

## 4 - Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget 2021	C.A. 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	743 200.00	582 057.92	700 000.00
012	Charges de personnel	1 393 000.00	1 321 474.29	1 322 000.00
014	Atténuation de produits	171 000.00	150 455.00	151 000.00
65	Charges de gestion courante	313 660.00	313 334.21	327 000.00
66	Charges financières	94 000.00	92 960.70	90 000.00
67	Charges exceptionnelles	58 000.00	32 587.20	25 000.00
022	Dépenses imprévues	45 340.77		
023	Virement section investissement	20 500.00		20 000.00
042	Opération d'ordre	140 000.00	151 875.25	140 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 978 700.77</b>	<b>2 644 744.57</b>	<b>2 775 000.00</b>

Ces chiffres sont encore provisoires et seront affinés d'ici le vote du budget primitif 2022.

**Chapitre 011 – Charges à caractère général :** La projection prévoit une augmentation par rapport au réalisé 2021, il a été notamment étudié les points suivants

- Energie et électricité. Les baisses de 2020 et 2021 sont certainement liées aux baisses des locations des salles pour raison de COVID 19 (*pas de chauffage et pas de climatisation*). Par ailleurs, cette énergie fait l'objet d'une hausse.
- Eau et assainissement. Le décalage des factures impose un paiement des consommations de fin 2021, en 2022.
- Prise en compte des hausses sur plusieurs énergies : carburant, combustibles etc.
- Dans les contrats de prestations de service, une prestation d'élagage des arbres est à prévoir.



**Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.** Le but étant de maîtriser les dépenses de personnel. La projection s'établit sur le réalisé 2021 en prenant en compte les éléments suivants :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, mise en place d'une bonification réglementaire exceptionnelle d'une année d'ancienneté automatique pour tous les agents de catégorie C. Parallèlement, les grilles indiciaires afférentes aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 ont été revalorisées, comme celles des agents de maîtrise et des agents de police municipale. Cette mesure a déclenché des avancements d'échelon. Impact budgétaire : 17 000 €.
  - Le non remplacement d'un agent du service technique parti à la retraite le 01/03/2022.
  - Recrutement d'un contrat aidé au 01/01/2022 pour assurer les missions d'agent d'entretien.
  - Evolution des échelons et des avancements et promotions de grades en cours d'année. Glissement Vieillesse Technicité (GVT)/PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (revalorisation des grilles indiciaires).
  - Les heures complémentaires et supplémentaires afin de gérer les activités saisonnières et les imprévus.
  - La mise en place du RIFSEEP : instauration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'une base de régime indemnitaire à tous les agents qui n'avaient aucune attribution. - Organisation des élections présidentielles et législatives - Cotisation au CNFPT pour financer l'apprentissage. -Revalorisation des indemnités compensatrices de la CSG
- Ce chapitre prend notamment aussi en compte l'assurance statutaire, le CNAS et la médecine du travail.

Ci-dessous le tableau des effectifs au 01/01/2022

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	dont temps non complet	Effectifs pourvus au 01/01/2022
<b>TITULAIRES</b>				
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>				
Attaché	A	2	0	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	2	0	2
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	3	0	3
Adjoint Administratif	C	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>				
Agent de Maîtrise	C	1	0	1
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1	0	1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2	0	2
Adjoint Technique	C	4	0	4
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b><u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u></b>				
ATSEM Principal 1ère classe	C	1	0	1
ATSEM Principal 2ème classe	C	3	0	3
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b><u>FILIERE ANIMATION</u></b>				
Adjoint d'Animation	C	4	3	4
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b><u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u></b>				
Brigadier-Chef Principal	C	2	0	2
Gardien Brigadier	C	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL TITULAIRES</b>		<b>29</b>	<b>4</b>	<b>29</b>
<b>NON TITULAIRES</b>				
Besoin occasionnel	C	5	3	3
Besoin saisonnier	C	8	0	0
CAE	C	3	2	1
<b>TOTAL NON TITULAIRES</b>		<b>16</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>45</b>	<b>9</b>	<b>33</b>

**Chapitre 014 – Atténuations de produits.** Compte tenu du positionnement de Lapalud dans la CCRLP, elle doit verser le FPIC. Il est projeté une reprise du réalisé 2021.

Evolution du FPIC

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant FPIC	41 313 €	10 511 €	104 045 €	166 396 €	186 237 €	181 860 €	167 798 €	170 401 €	150 195 €	151 000 €
Paiement effectif sur la base des décisions de CCRLP	7 540 €	10 511 €	-	-	186 237 €	181 860 €	167 798 €	170 401 €	150 195 €	estimé



**Chapitre 65 – Charges de gestion courante.** Une projection prenant en compte le projet d'augmentation de l'enveloppe des subventions attribuées aux associations.

– Indemnités - Il est présenté un tableau des indemnités perçues par les élus municipaux de Lapalud en 2021 et une prévision 2022. Article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Indemnités versées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021	Indemnités brutes – Commune de LAPALUD	Indemnités brutes – Autres -
Maire – Vice-président de la CCRLP – Hervé FLAUGERE	25 670.04	10 095.36
1er Adjoint au Maire – Anne-Marie SOUVETON	8 400.00	
Adjoint au Maire – Jean-Marc GUARINOS	7 200.00	
Adjoint au Maire – Sylvie BONIFACY	7 200.00	
Adjoint au Maire – Philippe BOUCK	7 200.00	
Adjoint au Maire – Césarine SAUVADON	7 200.00	
Adjoint au Maire – Gérard MISÉRÉRÉ	7 200.00	
Adjoint au Maire – Virginie CALEGARI	7 200.00	
Adjoint au Maire - Christophe ROBIN	7 200.00	
Conseiller Municipal délégué – Vice-président de la CCRLP – Jean-Pierre LAMBERTIN	0,00	10 095,36
Conseillère Municipale déléguée - Laurence HAMMER	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Isabelle KERBRAT	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Fabrice AIOSA	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Sandrine SAUVADE	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Mercèdes ZENDRINI	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Stéphane MOREL	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Frank PARET	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Nicolas SARDO	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Sophie CONTESSOTTO	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Tamara HERMITANT	2 334.36	

Projection des indemnités qui seront versées du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022	Indemnités brutes – Commune de LAPALUD	Indemnités brutes – Autres -
Maire – Vice-président de la CCRLP – Hervé FLAUGERE	25 670.04	10 095.36
1er Adjoint au Maire – Anne-Marie SOUVETON	8 400.00	
Adjoint au Maire – Jean-Marc GUARINOS	7 200.00	
Adjoint au Maire – Sylvie BONIFACY	7 200.00	
Adjoint au Maire – Philippe BOUCK	7 200.00	
Adjoint au Maire – Césarine SAUVADON	7 200.00	
Adjoint au Maire – Gérard MISÉRÉRÉ	7 200.00	
Adjoint au Maire – Virginie CALEGARI	7 200.00	
Adjoint au Maire - Christophe ROBIN	7 200.00	
Conseiller Municipal délégué – Vice-président de la CCRLP – Jean-Pierre LAMBERTIN	0,00	10 095,36
Conseillère Municipale déléguée - Laurence HAMMER	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Isabelle KERBRAT	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Fabrice AIOSA	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Sandrine SAUVADE	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Mercèdes ZENDRINI	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Stéphane MOREL	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Frank PARET	2 334.36	
Conseiller Municipal délégué - Nicolas SARDO	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Sophie CONTESSOTTO	2 334.36	
Conseillère Municipale déléguée - Tamara HERMITANT	2 334.36	

- Les cotisations de retraite, la cotisation sécurité sociale – part patronale, la formation des élus, la cotisation au fond, les autres contributions (SIAERH, SIFA, Syndicat mixte défense et valorisation forestière), les autres organismes publics (FSL FAJ) n'auront pas d'évolution majeure pour 2022.
- Service incendie : la contribution appelée par le SDIS est en légère baisse par rapport à 2021.
- Subvention au CCAS : le montant alloué sera déterminé en fonction des besoins du service. Il devrait avoisiner la somme de 2021.
- Subventions de fonctionnement aux associations : l'enveloppe sera plus importante que l'année dernière compte tenu de la reprise des activités des associations.

**Chapitre 66 – Charges financières :** L'état de la dette a fixé le montant des intérêts à rembourser à hauteur de 90 000 €. Rappel : 2019 : 100 941,30 € / 2020 : 97 304,79 € / 2021 : 93 440 €.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :** Le chapitre prévoit une "réserve" en subventions exceptionnelle en cas de demande d'une association en cours d'année et l'indemnité au protocole d'accord de la brasserie du lac.

**Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :** Un montant symbolique de 20 000 € a été inscrit car nous n'avons aucune marge d'autofinancement.

**Synthèse des comptes prévisionnels en fonctionnement pour 2022 :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 sont projetées à hauteur de :	2 223 084,00 €
Amortissement des subventions :	20 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté :	531 916,00 €
<b>Total de recettes de fonctionnement</b>	<b>2 775 000,00 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 sont projetées à hauteur de :	2 615 000,00 €
Dépenses imprévues	- €
Amortissements	140 000,00 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Total de recettes de fonctionnement</b>	<b>2 775 000,00 €</b>

## C – SECTION D'INVESTISSEMENT

**L'objectif principal est de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'augmenter les recettes afin de générer un excédent de fonctionnement annuel.**

**C'est en atteignant cet objectif, qu'un autofinancement des investissements pourra être réalisé sans avoir recours à l'emprunt.**

**Nous sommes accompagnés par notre premier partenaire qui est la communauté de communes Rhône Lez Provence, qui prend en compte le soutien financier aux petites communes.**

Les projets à l'étude pour 2022 sont les suivants :

- Ecoles :
  - Ouverture d'une nouvelle classe en élémentaire : acquisition de mobilier et informatique
- Santé :
  - Aménagement de l'espace culturel pour accueillir gracieusement un ou deux médecins généralistes au sein du bâtiment communal.
- Sécurité :
  - Acquisition de matériel (cinémomètre, radios) et vidéoprotection
  - Remplacement de bornes à incendie
- Commerce
  - Travaux de rénovation et de mise aux normes de la brasserie du lac en application du protocole d'accord
- Accueil de loisirs / péri-extrascolaire
  - Acquisition de matériel
- Bâtiments communaux
  - ADAP : travaux d'accessibilité
  - Mairie : informatique
  - Mairie : site internet
  - Mairie : standard téléphonique
  - Eglise : paratonnerre
  - Eglise : mise aux normes du local de la chaufferie et de la chaudière
- Bâtiments intercommunaux
  - ADAP : travaux d'accessibilité pour l'espace Julian et le stade (WC)
- Travaux
  - Création d'un parking impasse Roussel (Réalisée en janvier 2022)
  - Rénovation d'un parking et de la voirie cours des Platanes (Réalisée en janvier 2022)
  - Voiries diverses et aménagements
  - Toilettes publiques
- Acquisition
  - Acquisition d'un terrain à côté du château d'eau

Les projets pluriannuels à l'étude sur le mandat, en partenariat avec la communauté de communes Rhône Lez Provence, sont les suivants :

- Salle d'exposition sur les Balais
- ADAP : création de l'accessibilité au 1<sup>er</sup> étage de la mairie
- Complexe socio culturel
- Voiries : création d'une piste cyclable – piétons (Kerchêne / château d'eau)
- Espace couverts boules et autres sports –

# 1 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement auxquelles peut prétendre la commune de Lapalud sont notamment :

- ° Les subventions du Conseil Départemental de Vaucluse avec le CDST.
  - ° Les subventions du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dont le FRAT.
  - ° Les amendes de police : Il s'agit d'une subvention d'Etat, répartie par le Département, concernant des travaux d'investissement visant à améliorer la sécurité routière sur la voirie communale.
  - ° Les fonds de concours CCRLP. En fonction de plusieurs domaines l'intercommunalité répartit des fonds financiers sur la base d'un euro financé, un euro investi par la commune.
  - ° La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) versée par l'Etat.
  - ° La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) versée par l'Etat.
  - ° Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) :
- Après une première étude des dépenses d'investissement de l'année N-2 qui sont potentiellement éligibles.
- ° Taxe d'aménagement : La taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement (TLE).
  - ° Vente de terrains communaux pour des projets d'intérêt général.

Hormis ces possibilités de recettes, la collectivité pourra puiser dans son excédent d'investissement au 31/12/2021 qui est de 173 717,43 €.

**Compte tenu de la situation financière de la commune de LAPALUD, il ne sera pas possible de recourir à l'emprunt pour financer un projet d'investissement en 2022.**

Information : Etat de situation des fonds de concours attribués à la commune de Lapalud au 23/02/2022 :

Opérations	Fonds de concours Montant Attribué en €	Montant payé par la CCRLP au 23.02.2022 – en €	Reste FDC en €
Réaménagement abords Hôtel de ville	97 500.00	78 000.00	19 500.00
ERP Tranches 1 et 2 (mise en accessibilité)	44 000.00	13 200.00	30 800.00
Travaux réhabilitation patrimoine	75 000.00	38 716.05	36 283.95
Acquisition véhicule et matériel ST	40 000.00	31 514.13	8 485.87
Acquisition matériels et mobiliers sportif, loisirs et culturel	40 000.00	12 000.00	28 000.00
Travaux de voiries	338 000.00	101 400.00	236 600.00
Acquisition matériel informatique et mobiliers divers	10 000.00	3 000.00	7 000.00
Acquisition mobiliers urbains	35 000.00	10 500.00	24 500.00
	<b>679 500.00</b>	<b>288 330.18</b>	<b>391 169.82</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT : Projection 2022

		RAR 2021	BP 2022
<b>Op. 002 - Non individualisé</b>		<b>74 897.00</b>	<b>143 000.00</b>
Chap. 13	FDC 2017-021 Travaux de voiries	31 264.00	
Chap. 13	FDC 2019-013 Travaux voiries (Parking Roussel /Devès)		31 000.00
Chap. 13	FDC 2019-004 – Mobilier lac des Girardes	5 250.00	
Chap. 13	CDST (reliquat mobiliers urbains)	2 888.00	
Chap. 13	FRAT 2022 - Achat Terrain		112 000.00
Chap. 13	DETR 2021 - Chauffage Mairie	19 795.00	
Chap. 13	CDST 2020-2022 Chauffage Mairie	15 700.00	
<b>Op. 161 - Travaux Avenue d'Orange</b>		<b>15 080.00</b>	
Chap. 13	Travaux Avenue d'Orange	15 080.00	
<b>Op. 163 - Travaux Accessibilité ADAP</b>		<b>6 155.00</b>	<b>72 561.00</b>
Chap. 13	DETR Travaux Accessibilité	6 155.00	
Chap. 23	Convention Maîtrise Ouvrage Accessibilité - CCRLP		72 561.00
<b>Op. 164 - Travaux Réaménagement Centre Ancien</b>		<b>19 500.00</b>	
Chap. 13	Travaux Réaménagement Centre Ancien	19 500.00	
<b>Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves</b>			<b>228 000.00</b>
10222	FCTVA Année 2022 sur dépenses investissement 2020		109 000.00
10226	Taxe aménagement		119 000.00
<b>Chap. 040 Amortissements</b>			<b>140 000.00</b>
<b>Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>20 000.00</b>
<b>Chap. 001 Solde d'exécution reporté</b>			<b>173 717.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>115 632.00</b>	<b>777 278.00</b>
			<b>892 910.00</b>

## 2 - Les dépenses d'investissement

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT : Projection 2022</b>		<b>RAR 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Op. 002 - Opérations non individualisées</b>		<b>30 616.00</b>	<b>438 868.00</b>
Chap. 20	Modification PLU	4 200.00	
Chap. 20	Logiciel URBA	1 500.00	
Chap. 20	Logiciel URBA	5 200.00	
Chap. 20	Achat Terrain Devès	3 994.00	900.00
Chap. 20	Achat Terrain à côté du château d'eau		224 000.00
Chap. 20	Achat Terrain à côté du château d'eau – frais d'acte		18 000.00
Chap. 20	Toilettes publiques		45 000.00
Chap. 20	Acquisition Téléphone Trio	434.00	
Chap. 20	Standard téléphonique Mairie		10 000.00
Chap. 20	Forages	1 704.00	
Chap. 20	Vidéoprotection	9 415.00	
Chap. 20	Revolvers PM	159.00	
Chap. 20	Téléphone mobile Pm	143.00	
Chap. 20	Saur eau arrosage		500.00
Chap. 20	Cinémomètre PM		5 200.00
Chap. 20	Radios PM		1 400.00
Chap. 20	Vidéoprotection		8 000.00
Chap. 20	Poteaux incendie		16 968.00
Chap. 20	Mairie : matériel informatique - logiciels		2 000.00
Chap. 21	Mairie : matériel informatique		8 000.00
Chap. 21	Site internet		6 000.00
Chap. 23	Travaux Espace Culturel - Aménagement maison de santé		20 000.00
Chap. 23	Paratonnerre Eglise		22 000.00
Chap. 23	Chauffage Eglise		30 000.00
Chap. 23	Travaux de voiries FDC 2019-013 Chalan	3 867.00	
Chap. 23	Travaux cours des platanes		20 900.00
<b>Op. 105 - Ecoles</b>		<b>1 271.00</b>	<b>20 000.00</b>
Chap. 21	Mobilier écoles	1 271.00	
Chap. 21	Mobilier ALSH		10 000.00
Chap. 21	Changement chaises Ecoles		5 000.00
Chap. 21	Nouvelle classe élémentaire Mobilier informatique		5 000.00
<b>Op. 138 - Travaux Girardes</b>		<b>59 525.00</b>	<b>41 600.00</b>
Chap. 23	Travaux Brasserie Lac Girardes - Mise aux normes et sécurité	59 525.00	41 100.00
Chap. 23	Travaux Girardes - baie vitrée		500.00
<b>Op. 161 - Travaux Avenue d'Orange</b>		<b>4 600.00</b>	
Chap. 23	Vente Delaigue	4 600.00	
<b>Op. 163 - Travaux Accessibilité ADAP</b>			<b>127 500.00</b>
Chap. 23	Travaux Accessibilité ADAP CCRLP - Convention		87 500.00
Chap. 23	ADAP Mairie		40 000.00
<b>Op. 166 - Réaménagement espaces publics</b>		<b>16 980.00</b>	<b>32 750.00</b>
Chap. 23	Réaménagement espaces publics - Travaux Devès	16 980.00	
Chap. 23	Réaménagement espaces publics - Parking Roussel		32 750.00
<b>Op. 001</b>	<b>Remboursement du capital des emprunts</b>		<b>99 200.00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations Patrimoniales - Amortissement Subventions</b>		<b>20 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>112 992.00</b>	<b>779 918.00</b>
			<b>892 910.00</b>



## IV. Budget annexe « ASSAINISSEMENT »

### A – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 provisoire

Pour mémoire le budget primitif 2021 a été voté de la manière suivante :

- Section de fonctionnement	295 800,00 €
- Section d'investissement	196 845,00 €

#### 1 – Section de fonctionnement (par chapitre)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Budget 2021	C.A. 2021
70	Produits des Services du Domaine	40 000.00	51 228.80
74	Dotations, Subventions, Participations	10 012.70	6 728.60
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>50 012.70</b>	<b>57 957.40</b>
77	Produits exceptionnels		
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>50 012.70</b>	<b>57 957.40</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	25 398.00	25 397.94
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>25 398.00</b>	<b>25 397.94</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	220 389.30	220 389.30
<b>TOTAL (a)</b>		<b>295 800.00</b>	<b>303 744.64</b>

Produits de services (chapitre 70), il comprend notamment la taxe de raccordement à l'égoût et le compte affermage.

*Evolutions :*

Chap	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire
70	Produits, services, domaine	63 758 €	37 515 €	45 724 €	40 243 €	45 287 €	52 480 €	38 755 €	50 094 €	51 228 €
74	Subventions d'exploitation	30 260 €	16 763 €	34 016 €	36 314 €	29 549 €	22 980 €	15 777 €	11 772 €	6 728 €
Total des recettes de gestion courante		94 018 €	54 278 €	79 740 €	76 557 €	74 836 €	75 460 €	54 532 €	61 866 €	57 957 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	780 €	- €
<b>Total des recette réelles</b>		94 018 €	54 278 €	71 740 €	84 557 €	74 836 €	75 460 €	54 532 €	62 646 €	57 957 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Budget 2021	C.A. 2021
011	Charges à caractère général	222 266.68	15 231.37
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>222 266.68</b>	<b>15 231.37</b>
66	Charges financières	18 800.00	18 109.60
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>241 066.68</b>	<b>33 340.97</b>
042	Opération d'ordre	54 733.32	54 732.44
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>54 733.32</b>	<b>54 732.44</b>
<b>TOTAL (b)</b>		<b>295 800.00</b>	<b>88 073.41</b>

Mission d'assistance dans le cadre de l'établissement de la délégation de service public : 14 400 €

**Excédent Total de Fonctionnement au 31/12/2021 (a)-(b)** **215 671.23**

**Résultat de l'année (hors excédent reporté)** **-4 718.07 €**

*Evolutions :*

Chap	Libellé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire
011	Charges à caractère général	2 320 €	2 415 €	2 463 €	5 374 €	19 848 €	3 301 €	0 €	3 995 €	15 231 €
Total des dépenses de gestion		2 320 €	2 415 €	2 463 €	5 374 €	19 848 €	3 301 €	0 €	3 995 €	15 231 €
66	Charges financières	23 166 €	22 643 €	46 219 €	21 184 €	20 570 €	19 986 €	19 374 €	18 783 €	18 109 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	2 000 €	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses réelles</b>		23 166 €	22 643 €	48 682 €	26 558 €	40 418 €	25 287 €	19 374 €	22 779 €	33 340 €



Excédent reporté de l'exercice N-1 (chapitre 002) : 220 389 €

Le montant définitif de l'excédent sera arrêté au travers du compte administratif et du compte de gestion.

Il avoisinera 215 671 €

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 estimé
Excédent de fonct. reporté N-1	158 201€	162 240 €	170 579 €	194 320 €	194 634 €	231 767 €	209 855 €	220 389 €	215 671 €

## 2 – Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Budget 2021	C.A. 2021
	<i>Total des recettes d'équipement</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
	<i>Total des recettes financières</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
	<i>Total des recettes réelles d'inv.</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
040	Opération d'ordre de transfert (amortissement)	54 733.32	54 732.44
	<i>Total des recettes d'ordre d'inv.</i>	<i>54 733.32</i>	<i>54 732.44</i>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>142 111.68</b>	<b>142 111.68</b>
	<b>TOTAL (c)</b>	<b>196 845.00</b>	<b>196 844.12</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Budget 2021	C.A. 2021
23	Immobilisations en cours	157 747.00	5 943.60
	<i>Total des dépenses d'équipement</i>	<i>157 747.00</i>	<i>5 943.60</i>
16	Remboursements emprunts	13 700.00	13 608.04
	<i>Total des dépenses financières</i>	<i>13 700.00</i>	<i>13 608.04</i>
<b>45</b>	<b>Opération de tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>	<i>171 447.00</i>	<i>19 551.64</i>
040	Opération d'ordre	25 398.00	25 397.94
	<i>Total des dépenses d'ordre d'inv.</i>	<i>25 398.00</i>	<i>25 397.94</i>
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>		
	<b>TOTAL (d)</b>	<b>196 845.00</b>	<b>44 949.58</b>
	<b>Résultat d'investissement au 31-12-2021 = (c) - (d)</b>		<b>151 894.54</b>

Raccordement des  
WC publics au  
réseau : 5 943,60 €

<b>RAR Dépenses investissement</b>	<b>-€</b>
<b>RAR Recettes investissement</b>	<b>-€</b>
<b>Balance investissement (=1-2+3)</b>	<b>151 894.54</b>

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		220 389,30		142 111,68		362 500,98
Opérations de l'exercice	88 073,41	83 355,34	44 949,58	54 732,44	133 022,99	138 087,78
<b>TOTAUX</b>	<b>88 073,41</b>	<b>303 744,64</b>	<b>44 949,58</b>	<b>196 844,12</b>	<b>133 022,99</b>	<b>500 588,76</b>
Résultats de clôture		215 671,23		151 894,54		367 565,77
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>88 073,41</b>	<b>303 744,64</b>	<b>44 949,58</b>	<b>196 844,12</b>	<b>133 022,99</b>	<b>500 588,76</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>215 671,23</b>		<b>151 894,54</b>		<b>367 565,77</b>

**Compte administratif « budget assainissement » 2021 provisoire** (en attente de la validation du compte administratif par le Conseil Municipal)

Résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement = 215 671 €  
 Résultat de clôture 2021 de la section d'investissement = 151 894 €  
 D'où un résultat de clôture de l'exercice 2021 estimé à 367 565 €



**B – ETAT DE LA DETTE AU 01 janvier 2022**

Organismes	Nature travaux	Montant Emprunt	Durée (ans)	Date Début	Date Fin	Taux Fixe (%)	Périodicité	Capital 2022	Intérêts 2022	Capital + intérêts 2022	Capital restant dû avant échéance	Capital restant dû après échéance
Credit Local	Station Epuration	500 000.00	30	01/2009	01/2038	4.88	An	14 272.10	18 057.42	32 329.52	364 960.09	350 687.99
	<b>TOTAL</b>	<b>500 000.00</b>						<b>14 272.10</b>	<b>18 057.42</b>	<b>32 329.52</b>	<b>364 960.09</b>	<b>350 687.99</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital de de l'emprunt contracté par la Commune au budget annexe « assainissement », restant dû était de 364 960,09 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 14 272,10 €. (Section d'investissement – Dépense – Article budgétaire 1641)

Le remboursement des intérêts de la dette s'élèvera à 18 054,42 €. (Section de fonctionnement – Dépense – Article budgétaire 6611)

**C – LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2022****1 – Section de fonctionnement (par chapitre)**

Les orientations 2022 des recettes –

Chapitre	Libellé	2022
70	Produits, services, domaine.	40 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	6 000,77 €
042	Opérations d'ordre	25 398,00 €
002	Excédent reporté	215 671,23 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>287 070,00 €</b>

A partir de 2022, il est envisagé d'imputer une charge de gestion de personnel consacré au BP assainissement

Les orientations 2022 des dépenses

Chapitre	Libellé	2022
011	Charges à caractère général	214 128,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
66	Charges financières	18 100,00 €
042	Opérations d'ordre	54 832,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>287 070,00 €</b>

**2 – Section d'investissement**

Le financement de l'investissement prévu en 2022 (renouvellement d'équipements en cas de besoin) sera assuré de la manière suivante : via le fonds de roulement de ce budget.

Les orientations 2022 des recettes

Chapitre	Libellé	2022
040	Opérations d'ordre	54 832,00 €
001	Excédent reporté	151 894,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>206 726,00 €</b>

Les orientations 2022 des dépenses

Chapitre	Libellé	2022
Chap 23 Op 002	Immobilisations en cours	167 028,00 €
16	Emprunt	14 300,00 €
040	Opérations d'ordre	25 398,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>206 726,00 €</b>

En prévision pour 2022, l'étude d'un schéma directeur d'assainissement.

